



MATIÈRES DANGEREUSES

Une offre complète
de formation et de conseil *2021*



AFTRAL, une ambition d'innovation, de développement et de fidélisation

Transport, Logistique, Aéronautique, Automobile, Grande distribution, Chimie, Sports et Loisirs, Cosmétique, Pharmacie, BTP/Bricolage, Secteur médical, Robotisation, Energie/Nucléaire, Traitement des eaux..., autant de secteurs auxquels AFTRAL apporte son expérience depuis plus de 40 ans, en proposant une offre de formation toujours plus pointue, adaptée et adaptable, ainsi qu'un accompagnement avec une **nouvelle offre de Conseil**.

Ces secteurs ont confiance en nos capacités à :

VEILLER : notre présence auprès des Commissions pilotées par les autorités compétentes nous permet d'assurer une veille réglementaire permanente et performante.

INNOVER : cette veille, notre savoir-faire et notre expérience font notre force et nous permettent d'anticiper les changements réglementaires et d'innover pour s'adapter à ces modifications. L'innovation, c'est aussi la **DIGITALISATION**, la création de modules pratiques et opérationnels pour une meilleure interactivité et attractivité de nos contenus, tel que notre **nouveau simulateur incendie en réalité virtuelle**, avec un scénario spécifique au transport de matières dangereuses et d'autres scénarii : bureau, voyageurs, entrepôts.

DEVELOPPER : notre ambition est de poursuivre et pérenniser notre position de leader sur le marché des formations conducteur matières dangereuses, mais aussi de développer notre présence chez les chargeurs, expéditeurs sur les formations MULTIMODALES, IMDG, IATA, STOCKAGE ICPE, formations chapitre 1.3 ADR/RID/ADN/IMDG, et en enrichissant chaque année notre offre de nouvelles formations répondant à de nouveaux besoins.

FIDELISER : la satisfaction et la fidélisation de nos partenaires sont au cœur de nos engagements : écoute, proximité, réactivité, adaptabilité, accompagnement et conseil, grâce à notre **réseau**

Matières Dangereuses :

- 120 centres de formation
- 107 Formateurs Marchandises Dangereuses Conducteurs
- 20 Formateurs Conseillers à la Sécurité
- 18 Consultants Conseillers à la sécurité
- 18 Formateurs IMDG
- 17 Instructeurs IATA DGR Catégorie 6
- 8 Commerciaux Référents Matières Dangereuses régionaux.

Le Département Risques et Environnement Transport et Logistique a pour mission d'animer ce réseau, de VEILLER, INNOVER, DEVELOPPER cette offre de formation/conseil toujours plus complète et personnalisée.

Pierre GUILLEMAUT

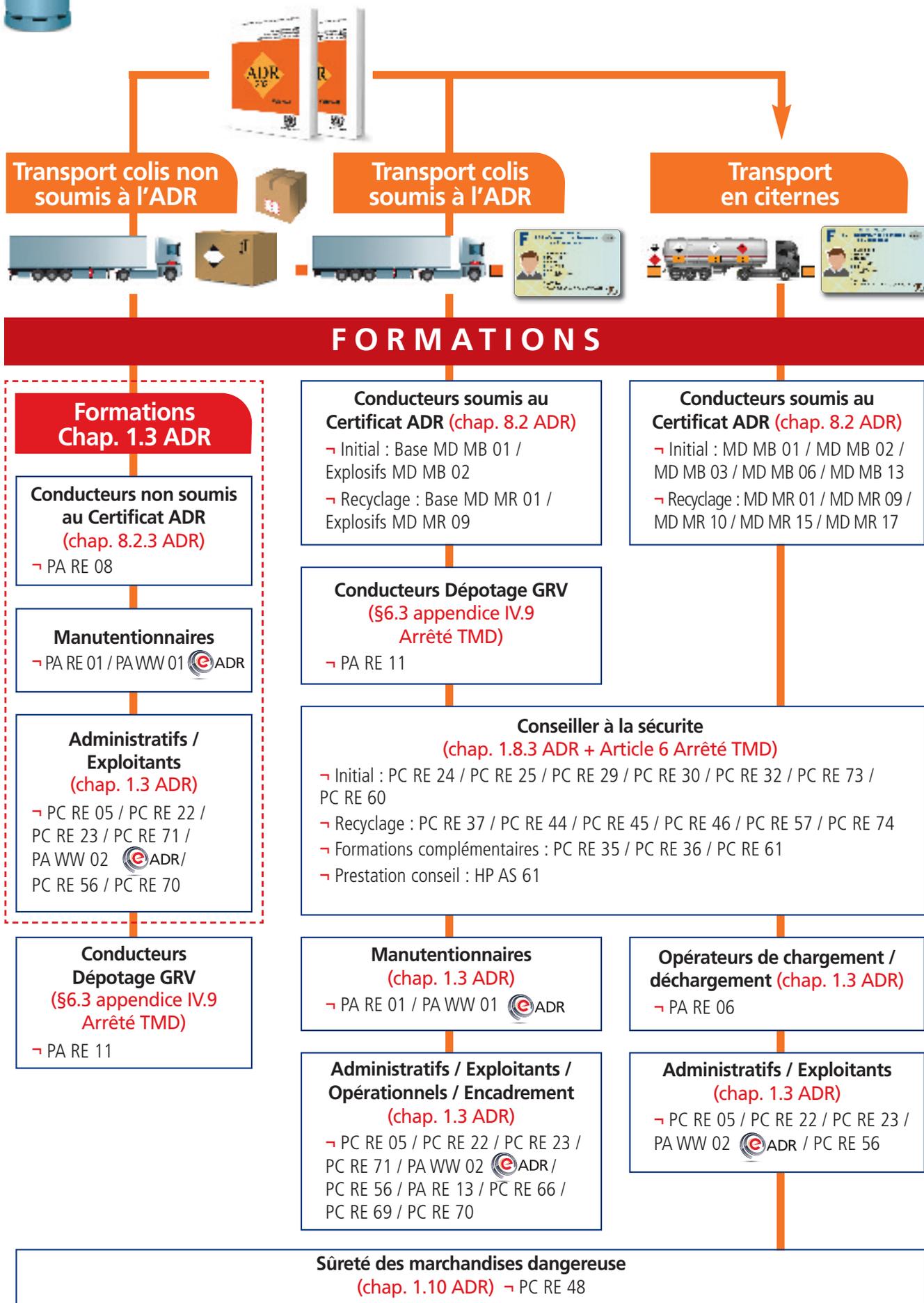
Directeur du Département Risques et Environnement
Transport et Logistique (DRETL)

Découvrez notre offre de formation et de conseil dans ce catalogue, et en ligne sur nos nouvelles pages thématiques dédiées aux matières dangereuses sur notre site internet
<https://www.aftral.com/formation-professionnelle/matieres-dangereuses>



MATIERES DANGEREUSES :

Transport, Chargement / Déchargement, Emballage, Remplissage





MATIERES DANGEREUSES :

Transport, Chargement / Déchargement, Emballage, Remplissage



FORMATIONS

Exploitants / Administratifs / Opérationnels (chap. 1.3 IMDG)

- Initial : PC RE 06
- Recyclage : PC RE 58
- Journée complémentaire : PC RE 65
- Experts : PC RE 72

Formations Chap. 1.5 IATA (tableau 1.5A)



Expéditeurs / Chargeurs / Compagnies aériennes / Transitaires

- Initial : PM RE 02 /
Recyclage : PM RE 03
- Initial et Recyclage : PM RE 18 /
PM RE 19 / PM RE 20 / PA AE 05

Emballeurs

- Initial et recyclage : PM AE 03

Manutentionnaires fret et bagages

- Initial et recyclage : PA AE 04 / PA AE 05

Manutentionnaires bagages uniquement

- Initial et recyclage : PA AE 06

Agents de filtrage / enregistrement voyageurs, bagages et fret

- Initial et recyclage : PA AE 09

Formations ADR + IMDG

(chap. 1.3 ADR et
1.3 IMDG)

Manutentionnaires

- PA RE 07
- Exploitants/Administratifs**
- PC RE 67 / PC RE 68

Formations ADR + IMDG + IATA

(1.3 ADR et 1.3 IMDG -
*Ces formations ne
qualifient pas les
catégories du tableau
1.5A IATA DGR)*

- Exploitants /
Administratifs**
- PC RE 07 / PC RE 59
- Emballeurs :**
- PC RE 17

MATIERES DANGEREUSES :

Santé de l'utilisateur, Stockage, Classification, Etiquetage, Emballage



Prévention du Risque chimique



Stockage et ICPE



Gestion des déchets dangereux



FORMATIONS

Personnel manipulant des produits chimiques

→ PS RE 38

Personnel en charge du stockage de produits dangereux

→ PC RE 13

Expéditeur de déchets dangereux

→ PC RE 20

Cadres et agents intervenant dans le stockage de MD dans une ICPE

→ PC RE 62



SAUREZ-VOUS TROUVER LE MEILLEUR CANDIDAT ?

Avec nous, oui !

AFTRAL, avec tous ses partenaires, vous aide à définir le vos besoins, rechercher, pré-sélectionner les candidats potentiels, vous conseille dans le choix du dispositif financier, former et qualifier vos futurs collaborateurs.

www.aftral.com/appuirecrutement

Des formations pour aller loin

aftral.com



0 809 908 908

Service gratuit
du lundi au jeudi

AFTRAL 
Apprendre et se former en transport et logistique



VOTRE PARTENAIRE

**FORMATION & CONSEIL
EN TRANSPORT ET LOGISTIQUE
DE MATIÈRES DANGEREUSES**

NOS PRESTATIONS CONSEIL

- ▶ Mise à disposition de conseillers à la sécurité
- ▶ Conseil en transport et stockage

NOS FORMATIONS

- ▶ Formations conducteurs (ADR)
- ▶ Multimodal (ADR / IMDG / IATA)
- ▶ Chapitre 1.3 (ADR / RID / ADN)
- ▶ Conseiller à la sécurité
- ▶ Stockage - Risque Chimique



NOS PRESTATIONS e-LEARNING



Des formations pour aller loin

aftral.com |     | 0 809 908 908 Service client 24h/24

SOMMAIRE

Ce que vous devez savoir... et ce que vous impose la réglementation.

- Transport non soumis à signalisation par des panneaux orange.

Par Arrêté Ministériel, AFTRAL est agréé comme organisme de formation des conducteurs de véhicules effectuant le transport de marchandises dangereuses.

- La **formation initiale de base** est indispensable pour permettre l'acquisition d'une **spécialisation** : citernes, produits pétroliers, GPL, classe 1, classe 7*
Ces formations doivent être validées par l'obtention d'un certificat **renouvelable tous les 5 ans tant pour les formations initiales de base que pour les spécialisations.**

*non dispensée par AFTRAL

Les formations que nous vous proposons...

pages

CONDUCTEURS

- **Conducteurs non soumis au certificat ADR**..... 10
- **Conducteurs soumis au certificat ADR :**
 - Formations initiales**..... 12-26
 - Spécialisations Classe 1 et GPL** 14-15
 - Base, Spécialisations Citernes et Produits Pétroliers**..... 19-26



CONDUCTEURS

(transport non soumis à signalisation orange)

Les conducteurs effectuant des transports de matières dangereuses en exemption partielle (transport en dessous des seuils du chapitre 1.1.3.6, non soumis à la signalisation par des panneaux orange) doivent obligatoirement suivre une formation selon le chapitre 8.2.3 de l'ADR.

Obligation des conducteurs matières dangereuses non soumis au certificat ADR

PA RE 08
Perfectionnement

Public :

→ Conducteurs intervenant dans le transport par route des marchandises dangereuses uniquement en quantités limitées, exceptées ou en exemption partielle (véhicule non soumis à signalisation orange).

Objectifs :

- Décrire les risques présentés par les matières dangereuses.
- Identifier un colis contenant des matières dangereuses.
- Identifier et appliquer les prescriptions à respecter lors du transport des matières dangereuses conditionnées selon les différents régimes d'exemption.
- Mettre en œuvre les mesures d'urgence à prendre en cas d'incident/accident.
- Répondre à l'obligation de formation du chapitre 8.2.3 de l'ADR.

Validation :

→ Attestation de fin de formation selon les chapitres 1.3 et 8.2.3 de l'ADR.

Durée : 1 jour.



Pour plus d'informations, demande de devis, rendez-vous sur notre nouvelle page internet dédiée :



<https://www.aftral.com/conducteurs-matieres-dangereuses-non-soumis-au-certificat-adr>

REGION	VILLE	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{EME} TRIMESTRE	3 ^{EME} TRIMESTRE	4 ^{EME} TRIMESTRE
Obligation des conducteurs matières dangereuses non soumis au certificat ADR		1 jour			
PA RE 08	Est				
	Bischoheim (67)				28/10/21
	Champforgeuil (71)		07/06/21		09/11/21
	Jarville-la Malgrange (54)	12/03/21			
	Longvic (21)	01/02/21		05/07/21	
	Reims (51)				13/12/21
	Serre les Sapins (25)		06/04/21	06/09/21	
Ile-de-France	Achères (78)	18/01/21	15/04/21	02/07/21	04/11/21
	Aulnay-sous-Bois (93)	19/02/21	18/06/21		29/10/21
	Gennevilliers (92)	22/01/21	21/04/21	20/08/21	
	Le Plessis-Pâté (91)			13/07/21	06/12/21
	Le Plessis-Pâté (91)			27/09/21	
	Rungis (94)	08/01/21		19/07/21	
	Savigny-le-Temple (77)	03/02/21	02/04/21	22/09/21	10/11/21
	Savigny-le-Temple (77)				10/12/21
Nord	Amiens (80)	22/01/21			
	Arras (62)	19/02/21			
	Grande-Synthe (Dunkerque 59)	05/03/21			
	Hénin-Beaumont (Douvrès 62)		19/04/21		
	Laon (02)		18/06/21		
	Monchy-St-Eloi (60)			27/09/21	
	Prouvy (59)				29/10/21
	Wasquehal (59)				10/11/21
Ouest	Bordeaux (33)	05/02/21			18/10/21
	Nantes (44)	07/01/21	16/04/21		
	Orléans (45)	22/01/21			
	Poitiers (86)		07/05/21		19/11/21
	Rennes (35)		26/04/21	03/09/21	
	Rennes (35)		27/05/21		
Sud	Marseille (13)	12/02/21	25/06/21	03/09/21	26/11/21
	Pérols (34)	10/03/21	02/06/21		21/10/21
	Pérols (34)	19/03/21			29/10/21
	Toulouse (31)	03/03/21	16/04/21	03/09/21	20/10/21
	Toulouse (31)		05/05/21		03/12/21
Sud-Est	Chambéry (73)		06/04/21		03/12/21
	Clermont Ferrand (63)		11/06/21		26/11/21
	Saint Etienne (42)	19/03/21		10/09/21	
	Valence (26)	19/02/21			
	St Quentin Fallavier (38)	26/03/21			10/11/21
	Vaulx en Velin (69)	15/01/21		03/09/21	

ETIQUETTES DE DANGER TRANSPORT



Matières et objets explosibles
Classe 1



Gaz
Classe 2



Liquides inflammables
Classe 3



Solides inflammables
Classe 4.1



Matières spontanément
inflammables
Classe 4.2



Matières qui au contact
de l'eau dégagent des
gaz inflammables
Classe 4.3



Matières Comburantes
Classe 5.1



Peroxydes organiques
Classe 5.2



Matières toxiques
Classe 6.1



Matières infectieuses
Classe 6.2



Matières radioactives
Classe 7



Matières corrosives
Classe 8



Matières et objets
dangereux divers
Classe 9



Piles au lithium
Classe 9
Sur colis uniquement

Marques additionnelles



Matières
dangereuses pour
l'environnement



Matières
transportées
à chaud



Matières transportées
en quantités limitées



Piles au lithium
Classe 9
Expédition selon DS 188 (ADR)

MATIÈRES DANGEREUSES, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

Dates et lieux :

voir calendrier des stages pages 19 à 26

Conducteurs



FORMATIONS INITIALES

Chapitre 8.2 de l'ADR

Le chapitre 8.2 de l'ADR et 4 de l'Annexe I de l'Arrêté TMD imposent, à **tout conducteur** de véhicule dont le chargement exige la signalisation par des panneaux orange, de suivre une **formation réglementaire**.

Les formations "Initiales" s'adressent aux conducteurs n'ayant jamais reçu de formation spécifique aux Transports de Marchandises Dangereuses. Celles-ci portent sur les formations de base et peuvent être complétées par des formations de spécialisation en fonction de l'activité de l'entreprise.

L'obtention préalable de la "formation de base" est indispensable pour permettre l'acquisition d'une spécialisation : citernes, produits pétroliers, GPL, classe 1 et boissons alcoolisées.

Validité : 5 ans.

	Validité	Code de la formation	Durée
Base	International**	MD MB 01	3 jours
Spécialisation Classe 1 (explosifs)	International**	MD MB 02	2 jours
Spécialisation Citernes	International**	MD MB 13	4 jours
Spécialisation Produits pétroliers	International**	MD MB 03	2 jours
Spécialisation GPL	International**	MD MB 06	2 jours
Spécialisation Boissons Alcoolisées	National	MD MB 12	1 jour
Classe 7*	International**		2 jours

* formation non dispensée par AFTRAL

Base : Formation obligatoire pour tout conducteur transportant des matières dangereuses au-dessus des seuils du 1.1.3.6. Elle autorise le transport de produits dangereux en Colis, GRV, Grands Emballages, Conteneur, Conteneur pour vrac, Conteneur citerne $\leq 3 \text{ m}^3$, Citerne ou Véhicule batterie $\leq 1 \text{ m}^3$, Véhicule vrac solide (benne).

Classe 1 : Explosifs (Attention ! Pour le transport d'explosifs en citernes, la spécialisation citernes, en plus de la spécialisation classe 1, est obligatoire).

Citernes : Gaz (Cl.2), Liquides inflammables (Cl.3) ; matières solides inflammables (Cl.4.1) ; matières sujettes à l'inflammation spontanée (Cl.4.2) ; matières qui au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables (Cl.4.3) ; matières comburantes (Cl. 5.1) ; peroxydes organiques (Cl. 5.2) ; matières toxiques (Cl. 6.1) ; matières infectieuses (Cl. 6.2) ; matières corrosives (Cl. 8) et matières & objets dangereux divers (Cl.9) en citerne ou conteneur citerne***.

Produits pétroliers : Matières dangereuses désignées par les n° ONU 1202, 1203, 1223, 1267, 1268, 1300, 1863, 1999, 3295 et 3475 ; les n° ONU 3082 et 3256, uniquement pour les huiles de chauffe lourdes et les bitumes ; le n° ONU 3257, uniquement pour les bitumes ***.

GPL : Hydrocarbures gazeux en mélanges liquéfiés appartenant à la classe 2 sous les n°ONU 1011, 1075, 1965, 1969, 1978 ***.

**Valable dans les pays signataires de l'ADR :

Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Irlande, Islande, Kazakhstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Moldavie, Montenegro, Nigéria, Norvège, Ouzbékistan, Pologne, Portugal, Pays-Bas, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tunisie, Turquie et Ukraine.

*** Uniquement suivant les moyens de transport ci-après : les véhicules transportant des conteneurs-citernes (de capacité unitaire $> 3 \text{ m}^3$), les véhicules-citernes ou les véhicules batterie ($> 1 \text{ m}^3$).

Conducteurs

Pour plus d'informations, demande de devis, rendez-vous sur notre nouvelle page internet dédiée :



<https://www.aftral.com/conducteur-matiere-dangereuse-initial>

Formation initiale de base



Code Certif Info 85544

MD MB 01
Perfectionnement

Public :

→ Formation ouverte à tout stagiaire susceptible de devenir conducteur routier.

Objectifs :

→ Être autorisé à transporter, en national et en international, les produits des classes 2 à 9 (sauf la 7), transportés en :



Colis



Validation :

→ Certificat ADR - Formation de base, si succès au contrôle de connaissances final.

Durée : 3 jours.

Validité : 5 ans.



Les Plus :

- Des formateurs agréés selon le cahier des charges ministériel.
- Des moyens matériels performants et innovants..
- Réalisation des exercices incendie obligatoires sur feu réel ou simulateur en réalité virtuelle.
- Réalisation d'expériences MD réelles dans des salles dédiées et équipées.
- Remise d'une documentation complète et ciblée.



Conteneur
Conteneur



Vrac benne

Spécialisations matières dangereuses (formations initiales)



Perfectionnement

Public & Pré-requis :

→ Conducteurs routiers. → Être titulaire d'un certificat de formation de base en cours de validité (au jour de l'examen).

Objectifs :

→ Être autorisé à transporter, en national et/ou en international, des matières selon la spécialisation préparée quel que soit le PMA du véhicule.

Validation :

→ Certificat ADR de la spécialisation préparée, si succès au contrôle de connaissances final.

Durées :

Spécialisation Classe 1 (Explosifs) MD MB 02 - 2 jours. Code Certif Info 85564

Spécialisation Citernes MD MB 13 - 4 jours.. Code Certif Info 85552

Spécialisation produits pétroliers MD MB 03 - 2 jours. Code Certif Info 85558

Spécialisation GPL MD MB 06 - 2 jours. Code Certif Info 85554

Spécialisation Boissons Alcoolisées MD MB 12 - 1 jour.

Validité : 5 ans.



Les Plus :

- Des formateurs agréés selon le cahier des charges ministériel.
- Des supports digitaux et des exercices pratiques adaptés à la spécialisation préparée.
- Une formation active et interactive avec des cas pratiques.
- Remise d'une documentation complète et ciblée, adaptée à chaque spécialisation.



Citerne



Conteneur-citerne

MATIÈRES DANGEREUSES, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

Conducteurs



Code Certif Info 85564

MD MB 02
Perfectionnement

Spécialisation classe 1

Public & Pré-requis :

- Conducteurs routiers destinés à transporter, en national et en international, des matières de la Classe 1 (hors 1.4 S), ou à conduire des MEMU transportant des chargements en commun de matières ou d'objets de la classe 1, et de matières de la classe 5.1.
- Etre titulaire d'un certificat de formation de base en cours de validité (au jour de l'examen).

Objectifs :

- Identifier et appliquer les connaissances techniques, réglementaires et professionnelles autorisant le transport des matières dangereuses de la Classe 1, ou la conduite de MEMU, conformément à la réglementation ADR (8.2) et à l'arrêté TMD (annexe I § 4).

Validation :

- Certificat ADR → Spécialisation classe 1, si succès au contrôle de connaissances final.

Durée : 2 jours.

Validité : 5 ans.



REGION	VILLE	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{EME} TRIMESTRE	3 ^{EME} TRIMESTRE	4 ^{EME} TRIMESTRE
Spécialisation classe 1			2 jours		
MD MB 02	Est Longvic (21)	11 au 12/02/21	14 au 15/06/21		02 au 03/11/21
	Metz (57)		15 au 16/04/21		
Ile-de-France	Gennevilliers (92)		15 au 16/04/21		25 au 26/11/21
	Savigny-le-Temple (77)	04 au 05/02/21		23 au 24/09/21	
Nord	Arras (62)	11 au 12/02/21			
	Monchy St-Eloi (60)				11 au 12/10/21
Ouest	Bordeaux (33)		25 au 26/05/21		
	Brest (29)		25 au 26/05/21	13 au 14/09/21	
	Chartres (28)	10 au 11/03/21			
	Limoges (87)	01 au 02/07/21			
	Nantes (44)	11 au 12/01/21			18 au 19/10/21
	Orléans (45)	25 au 26/01/21			09 au 10/11/21
	Rennes (35)	18 au 19/01/21		27 au 28/09/21	
	Tarbes (65)		26 au 27/04/21		
Sud	Fos-sur-Mer (13)		14 au 15/06/21		15 au 16/12/21
	Marseille (13)	08 au 09/03/21		15 au 16/09/21	
	Poitiers (86)	22 au 23/03/21			08 au 09/11/21
Sud-Est	St Paul (La Réunion)		18 au 19/05/21		07 au 08/12/21
	Vaulx en Velin (69)	11 au 12/01/21	27 au 28/05/21	23 au 24/09/21	29 au 30/11/21

Conducteurs



Code Certif Info 85554

MD MB 06
Perfectionnement

Spécialisation GPL

Public & Pré-requis :

- Conducteurs routiers destinés à transporter, en national et en international, des matières de la classe 2 de n° ONU 1011, 1075, 1965, 1969 et 1978 suivant les moyens de transport suivants : tous les véhicules citernes (de capacité unitaire > 1 m³), les véhicules transportant des conteneurs citerne (de capacité unitaire > 3 m³), les véhicules batterie (> 1 m³), les citernes mobiles (de capacité individuelle > 3m³), les CGEM (de capacité individuelle > 3m³).
- Être titulaire d'un certificat de formation de base en cours de validité (au jour de l'examen).

Objectifs :

- Identifier et appliquer les connaissances techniques, réglementaires et professionnelles autorisant le transport des matières de la classe 2 de n° ONU 1011, 1075, 1965, 1969, et 1978 en citernes conformément à la réglementation ADR (8.2) et à l'arrêté TMD (annexe I § 4).

Validation :

- Certificat ADR. Spécialisation GPL, si succès au contrôle de connaissances final.

Durée : 2 jours.

Validité : 5 ans.



REGION		VILLE	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{EME} TRIMESTRE	3 ^{EME} TRIMESTRE	4 ^{EME} TRIMESTRE
Spécialisation GPL				2 jours		
MD MB 06	Ile-de-France	Gennevilliers (92)		03 au 04/06/21		18 au 19/11/21
		Rungis (94)	01 au 02/02/21			20 au 21/12/21
	Nord	Grande-Synthe (Dunkerque 59)				29 au 30/11/21
	Ouest	Bordeaux (33)	27 au 28/01/21			04 au 05/11/21
		Nantes (44)	25 au 26/02/21		20 au 21/09/21	
		Orléans (45)		07 au 08/06/21		
		Rennes (35)	15 au 16/03/21	03 au 04/05/21		15 au 16/11/21
		Saint Nazaire (44)				20 au 21/10/21
		Saint Nazaire (44)				02 au 03/12/21
		Vannes (56)				06 au 07/10/21
	Sud	Toulouse (31)		26 au 27/04/21		
		Toulouse (31)		07 au 08/06/21		
	Sud-Est	Vaulx en Velin (69)		22 au 23/04/21		02 au 03/11/21



AFTRAL

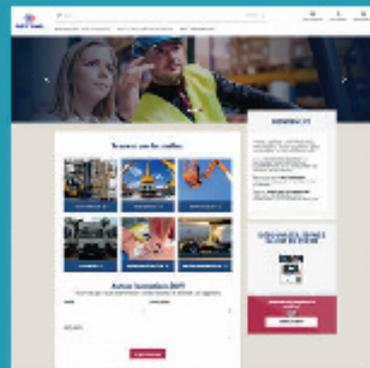


ESPACE CLIENT AFTRAL

**GAGNEZ DU TEMPS,
OUVREZ VOTRE ESPACE CLIENT
UN SERVICE PRATIQUE ET FONCTIONNEL
POUR GÉRER EN LIGNE LES FORMATIONS
DE VOS COLLABORATEURS ...**

Des services en ligne :

- Informations sur les sessions : dates des sessions, places disponibles, coût, descriptif et durée de la formation, géo-localisation des centres.
- Navigation facilitée : critères de recherche, exports
- Gestion administrative simplifiée : dématérialisation des divers documents contractuels et post-formation
- Inscription à l'Offre Transport logistique



CONNECTEZ-VOUS ► espace-client.aftral.com

Des formations pour aller loin

aftral.com | | 0 809 908 908

AFTRAL
Apprendre et se former en transport et logistique



CALENDRIER
FORMATIONS INITIALES
CONDUCTEURS

		JANVIER				FEVRIER				MARS					
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
		4 5 6 7 8 11 12 13 14 15 18 19 20 21 22 25 26 27 28 29	1 2 3 4 5 8 9 10 11 12 15 16 17 18 19 22 23 24 25 26 1	2 3 4 5 8 9 10 11 12 15 16 17 18 19 22 23 24 25 26 29 30 31	1 2 3 4 5 8 9 10 11 12 15 16 17 18 19 22 23 24 25 26 29 30 31										
EST	CENTRES														
	Appoigny (89)		B		CI				B		PP			B	
	Bischheim (67)		B		B	CI	B				B				
	Champforgeuil (71)			B				B		CI		B	PP		
	Charleville-Mézières (08)			B								B		B	
	Colmar (68)					B			B					B	
	Courlaoux (39)		B				B	CI			B	PP			
	Feschès Le Chatel (25)					B			B	CI					
	Jarville-la Malgrange (54)		B			B	CI				B	CI			
	Longvic (21)				B	CI			B	PP		B	CI		
	Macon (71)					B									
	Metz (57)			B	CI		B				PP	B	CI		
	Mulhouse (68)			B				B				B	CI		
	Reims (51)		B			PP		B	CI			B			
	Serre-les-Sapins (25)			B	CI		PP	B			B		CI		
	Torvilliers (10)		B						B				B	PP	CI
Vesoul (70)			B												
ILE-DE-FRANCE 01 49 78 21 60	Achères (78)	B						B	CI			B	CI		
	Aulnay-sous-Bois (93)	B		CI			B		B	CI		CI	B	CI	B
	Aulnay-sous-Bois (93)														
	Cergy-Pontoise (95)		B		CI		B			B	CI				B
	Gennevilliers (92)	CI		B	PP		B		CI		B				B
	Le Plessis-Pâté (91)	B		CI			B			B	CI			B	
	Le Plessis-Pâté (91)														
	Noisiel (77)			B			CI	B			B	CI		PP	B
	Noisiel (77)														
	Rungis (94)		B		CI			B		CI		B	CI		B
	Savigny-le-Temple (77)				B		PP		CI			B		PP	CI
	Tremblay-sur-Mauldre (78)	B	PP		B			CI		B		CI		B	
	Tremblay-sur-Mauldre (78)														
	OUEST	Angers (49)					B				B			B	
Angoulême (16)				B		CI								B	
Bayonne (64)					B				B	CI		B			
Bordeaux (33)		B		B	PP		B		B	CI		B		B	
Brest (29)		B		B			CI				B		B		
Brive (19)		B													
Chartres (28)				B				B	CI		PP		B		
Laval (53)			B		PP		B		PP						B
Le Mans (72)		B		CI			B			B			B		
Les Herbiers (85)		B				B				B					B
Limoges (87)				B				B				B	CI		
Montauban (82)															
Nantes (44)		B	PP		B	CI	B		B		B	CI	B	PP	B
Niort (79)			B							B	PP		B		CI
Orléans (45)			B		CI		PP			B					B
Pau (64)		B					B			B	CI				B
Périgueux (24)						B				B					
Poitiers (86)					B		CI			B			B		
Rennes (35)			B		B		CI			B		CI		B	
Rochefort (17)				B		CI	PP		B			PP			
St Brieuc (22)			B								B				
St Nazaire (44)		B			B						B			PP	
Tours (37)		B		PP				CI							
Tarbes (65)			B			CI			B						
Vannes (56)	B		B		CI			B		B				CI	

B MD MB 01 - FORMATION INITIALE DE BASE

CI MD MB 13 - FORMATION INITIALE "SPECIALISATION CITERNES"

		JANVIER				FEVRIER				MARS				
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
		4 5 6 7 8	11 12 13 14 15	18 19 20 21 22	25 26 27 28 29	1 2 3 4 5	8 9 10 11 12	15 16 17 18 19	22 23 24 25 26	1 2 3 4 5	8 9 10 11 12	15 16 17 18 19 20	22 23 24 25 26	29 30 31
CENTRES														
NORD	Amiens (80)				B				B					
	Annezin (62)					CI						B		CI
	Arras (62)	B		CI			B		CI		B			
	Caen (14)		B	PP			B		CI		B	PP		
	Calais (62)				B	CI						B		CI
	Compiègne (60)												B	
	Fauville (Rouen 76)						B							
	Grande-Synthe (59)							B		PP	CI			
	Henin Beaumont (62)		B		CI		B		B		CI		B	
	Laon (02)		B			PP		B		CI			B	
	Monchy Saint-Eloi (60)		B		CI		B	PP			B	CI		B
	Montvilliers (76)				B	CI					B	CI		
	Prouvy (59)	B		CI			B	PP		CI				B
	Rouen (76)	B			CI	B				PP	CI		B	
	St Martin Boulogne (62)						B							
	Saint Omer (59)		B											
	St-Pierre-lès-Elbeuf (76)							B					B	
	Saint Quentin (02)				B									
	Vire (14)	B						B				B		
Wasquehal (59)				B		PP	CI		B				B	
SUD	Albi (81)					B		CI			B			B
	Alès (30)				B						B			
	Avignon (84)			B			B	CI		B				B
	Béziers (34)											B		
	Boe (Agen 47)						B							
	Brignoles (83)			B				B	CI			B	CI	
	Carcassonne (11)							B					B	
	Carpentras (84)				B							B		
	Fos-sur-Mer (13)			B	CI									B
	Frontignan (34)									B				
	Mamoudzou (Mayotte)										B	CI		
	Marseille (13)		B		B	CI	B		B	CI	B	CI	B	CI
	Martres Tolosane (31)												B	
	Mas Saintes Puelles (31)			B										
	Montauban (82)			B				B	CI					
	Narbonne (11)		B			B	CI			B				
	Nice (06)		B		CI		B			B	CI			
	Nîmes (30)		B	CI			B		B	CI			B	
	Onet-le-Chateau (12)											B		
	Pavie (32)													B
	Pérols (34)			B	CI		B				B	CI		B
	Sainte-Tulle (04)							B						
	St Paul (La Réunion)				B	CI			B					B
St Esteve (Pérpignan 66)				B	CI				B					
Toulouse (31)		B	CI	CI	B		B	CI	B	CI		B	CI	
SUD-EST	Annecy (74)	B					B				B			
	Aurillac (15)			B										
	Bourg-en-Bresse (01)	B						B				B		
	Chambéry (73)				B			B	CI			B	PP	
	Chasse-sur-Rhône (38)		B	PP						B	CI			
	Cournon d'Auvergne (63)	B	PP				B	CI			B		B	
	Grenoble (38)			B	PP				B	PP			B	
	Le Puy-en-Velay (43)				B							B		
	Marnaz (74)									B				
	Meyzieu (Jonage 69)				B				B	CI			B	
	Moulines (03)		B				B			B	PP		B	
	Montélimar (26)											B	CI	
	Saint Etienne (42)		B	CI			B	PP			B	CI		
	St Quentin Fallavier (38)		B	CI			B	PP		CI		B	CI	
	Valence (26)		B	PP						CI		B		
	Vaulx en Velin (69)	B	B		B		B	CI			B	PP		
	Vaulx en Velin (69)					B	B		CI				B	
	Vaulx en Velin (69)		CI			PP			CI		PP		CI	
	Villefranche/Saône (69)			B					B					B

B MD MB 01 - FORMATION INITIALE DE BASE CI MD MB 13 - FORMATION INITIALE "SPECIALISATION CITERNES"

FORMATIONS INITIALES CONDUCTEURS

	AVRIL							MAI							JUN						
	1	2	5	6	7	8	9	12	13	14	15	16	19	20	21	22	23	24	25	26	
CENTRES																					
Amiens (80)	CI											B		CI				B	PP		
Annezin (62)																			B		
Arras (62)				B						CI			B					CI			
Caen (14)										B								B	CI		
Calais (62)	CI																				
Compiègne (60)																			B		
Fauville (Rouen 76)				B														B			
Grande-Synthe (59)												B		CI			CI	B	CI		
Henin Beaumont (62)										B											
Laon (02)				B							CI							B			
Monchy Saint-Eloi (60)	B									CI								CI			
Montvillers (76)																					
Prouvy (59)												B							B		
Rouen (76)																			B		
St Martin Boulogne (62)																			PP		
Saint Omer (59)																					
St-Pierre-lès-Elbeuf (76)																			B		
Saint Quentin (02)																					
Vire (14)																					
Wasquehal (59)																					
Albi (81)	B																				
Alès (30)																					
Avignon (84)	B																				
Béziers (34)																					
Boe (Agen 47)																					
Brignoles (83)																					
Carcassonne (11)																					
Carpentras (84)																					
Fos-sur-Mer (13)																					
Frontignan (34)																					
Mamoudzou (Mayotte)																					
Marseille (13)	CI																				
Martres Tolosane (31)																					
Mas Saintes Puelles (31)																					
Montauban (82)																					
Narbonne (11)																					
Nice (06)																					
Nîmes (30)																					
Onet-le-Château (12)																					
Pavie (32)																					
Pérols (34)																					
Sainte-Tulle (04)																					
St Paul (La Réunion)																					
St Esteve (Pérpignan 66)																					
Toulouse (31)	CI																				
Anancy (74)																					
Aurillac (15)																					
Bourg-en-Bresse (01)																					
Chambéry (73)																					
Chasse-sur-Rhône (38)																					
Cournon d'Auvergne (63)	B																				
Grenoble (38)																					
Le Puy-en-Velay (43)																					
Marnaz (74)																					
Meyzieu (Jonage 69)																					
Moulines (03)																					
Montélimar (26)	CI																				
Saint Etienne (42)																					
St Quentin Fallavier (38)																					
Valence (26)																					
Vaulx en Velin (69)																					
Vaulx en Velin (69)	CI																				
Villefranche/Saône (69)																					

SOMMAIRE

Ce que vous devez savoir... et ce que vous impose la réglementation.

Par Arrêté Ministériel, AFTRAL est agréé comme organisme de formation des conducteurs de véhicules effectuant le transport de marchandises dangereuses.

- Le **recyclage** des formations de base et de spécialisations est **obligatoire tous les 5 ans**. Vous pouvez **anticiper** ce recyclage jusqu'à 12 mois avant la date d'échéance, **sans perte de validité**.

Les formations que nous vous proposons...

pages

CONDUCTEURS

- **Conducteurs soumis au certificat ADR :**
 - Formations de recyclage..... 28-44**
 - Spécialisations Classe 1 et GPL..... 31-32**
 - Base, Spécialisations Citernes et Produits Pétroliers..... 37-44**

MATIÈRES DANGEREUSES, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

Dates et lieux :

voir calendrier des stages pages 37 à 44

Conducteurs



FORMATIONS DE RECYCLAGE

Les formations de recyclage s'adressent aux conducteurs titulaires d'un certificat de formation de base et d'une ou plusieurs spécialisation(s), en cours de validité (au jour de l'examen final).

Validité : 5 ans.

Rappel : une seule date de validité figure sur le certificat des conducteurs de matières dangereuses.

Il est donc recommandé de recycler la base et les spécialisations en même temps.



	Validité	Code de la formation	Durée
Base	International**	MD MR 01	2 jours
Spécialisation Classe 1 (explosifs)	International**	MD MR 09	1 jour
Spécialisation Citernes	International**	MD MR 17	2 jours
Spécialisation Produits pétroliers	International**	MD MR 10	1 jour
Spécialisation GPL	International**	MD MR 15	1 jour
Spécialisation Boissons Alcoolisées	National	MD MB 12	1 jour
Classe 7*	International**		1 jour

* formation non dispensée par AFTRAL



Base : Formation obligatoire pour tout conducteur transportant des matières dangereuses au-dessus des seuils du 1.1.3.6. Elle autorise le transport de produits dangereux en Colis, GRV, Grands Emballages, Conteneur, Conteneur pour vrac, Conteneur citerne $\leq 3 \text{ m}^3$, Citerne ou Véhicule batterie $\leq 1 \text{ m}^3$, Véhicule vrac solide (benne).

Classe 1 : Explosifs (Attention ! Pour le transport d'explosifs en citernes, la spécialisation citernes, en plus de la spécialisation classe 1, est obligatoire).

Citernes : Gaz (Cl.2) ; Liquides inflammables (Cl.3) ; matières solides inflammables (Cl.4.1) ; matières sujettes à l'inflammation spontanée (Cl. 4.2) ; matières qui au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables (Cl.4.3) ; matières comburantes (Cl. 5.1) ; peroxydes organiques (Cl. 5.2) ; matières toxiques (Cl. 6.1) ; matières infectieuses (Cl. 6.2) ; matières corrosives (Cl. 8) et matières & objets dangereux divers (Cl.9) en citerne ou conteneur citerne***.

Produits pétroliers : Matières dangereuses désignées par les n° ONU 1202, 1203, 1223, 1267, 1268, 1300, 1863, 1999, 3295 et 3475 ; les n° ONU 3082 et 3256, uniquement pour les huiles de chauffe lourdes et les bitumes ; le n° ONU 3257, uniquement pour les bitumes ***.

GPL : Hydrocarbures gazeux en mélanges liquéfiés appartenant à la classe 2 sous les n° ONU 1011, 1075, 1965, 1969, 1978 ***.

**Valable dans les pays signataires de l'ADR :

Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Irlande, Islande, Kazakhstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Moldavie, Montenegro, Nigéria, Norvège, Ouzbékistan, Pologne, Portugal, Pays-Bas, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tunisie, Turquie et Ukraine.

*** Uniquement suivant les moyens de transport ci-après : les véhicules transportant des conteneurs-citernes (de capacité unitaire $> 3 \text{ m}^3$), les véhicules-citernes ou les véhicules batterie ($> 1 \text{ m}^3$).

EXERCICES PRATIQUES RÉALISÉS LORS DES FORMATIONS CONDUCTEURS MATIÈRES DANGEREUSES

Simulateur incendie



Simulateur incendie en réalité virtuelle



Réalisation d'expériences par le formateur, illustrant les risques des matières dangereuses



MATIÈRES DANGEREUSES, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

Dates et lieux :

voir calendrier des stages pages 37 à 44

Formations de recyclage conducteurs

Pour plus d'informations, demande de devis, rendez-vous sur notre nouvelle page internet dédiée :



<https://www.aftral.com/conducteur-matiere-dangereuse-recyclage>

Recyclage formation base



Code Certif Info 85544

MD MR 01
Perfectionnement

Public & Pré-requis :

- Formation ouverte à tout stagiaire susceptible de devenir conducteur routier.
- Être titulaire d'un certificat de formation de base en cours de validité (au jour de l'examen).

Objectifs :

- Être autorisé à transporter, en national et en international, les produits des classes 2 à 9 (sauf la 7), transportés en :



Colis

Validation :

- Certificat ADR - Formation de base, si succès au contrôle de connaissances final.

Durée : 2 jours.

Validité : 5 ans.



Les Plus :

- Des formateurs agréés selon le cahier des charges ministériel.
- Des moyens matériels performants et innovants.
- Réalisation des exercices incendie obligatoires sur feu réel ou simulateur en réalité virtuelle
- Réalisation d'expériences MD réelles dans des salles dédiées et équipées.
- Remise d'une documentation complète et ciblée.



Spécialisations matières dangereuses (formations de recyclage)



Perfectionnement

Public & Pré-requis :

- Conducteurs routiers.
- Être titulaire d'un certificat de formation de base et de la spécialisation à recycler, en cours de validité (au jour de l'examen final).

Objectifs :

- Être autorisé à transporter, en national et en international, des matières selon la spécialisation préparée.

Validation :

- Certificat ADR de la spécialisation préparée, si succès au contrôle de connaissances final.

Durées :

Spécialisation Classe 1 (Explosifs) MD MR 09 - 1 jour. Code Certif Info 85562

Spécialisation Citernes MD MR 17 - 2 jours. Code Certif Info 85549

Spécialisation produits pétroliers MD MR 10 - 1 jour. Code Certif Info 85555

Spécialisation GPL MD MR 15 - 1 jour. Code Certif Info 85561

Spécialisation Boissons Alcoolisées MD MB 12 - 1 jour.

Validité : 5 ans.



Les Plus :

- Des formateurs agréés selon le cahier des charges ministériel.
- Des supports digitaux et des exercices pratiques adaptés au secteur d'activité.
- Une formation active et interactive.
- Remise d'une documentation complète et ciblée, adaptée à chaque spécialisation.



Citerne



Conteneur-citerne

Formations de recyclage conducteurs



Code Certif Info 85562

MD MR 09
Perfectionnement

Recyclage spécialisation classe 1

Public & Pré-requis :

- Conducteurs routiers destinés à transporter, en national et en international, des matières de la Classe 1 (hors 1.4 S), ou à conduire des MEMU transportant des chargements en commun de matières ou d'objets de la classe 1, et de matières de la classe 5.1.
- Etre titulaire d'un certificat de formation de base ET de spécialisation classe 1 en cours de validité (au jour de l'examen).

Durée : 1 jour.

Validité : 5 ans.

Objectifs :

- Identifier et appliquer les connaissances techniques, réglementaires et professionnelles autorisant le transport des matières dangereuses de la Classe 1, ou la conduite de MEMU, conformément à la réglementation ADR (8.2) et à l'arrêté TMD (annexe I § 4).

Validation :

- Certificat ADR → Spécialisation classe 1, si succès au contrôle de connaissances final.



REGION	VILLE	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{EME} TRIMESTRE	3 ^{EME} TRIMESTRE	4 ^{EME} TRIMESTRE	
Recyclage spécialisation classe 1			1 jour			
MD MR 09	Est					
	Longvic (21)	05/02/21		15/07/21	04/11/21	
	Metz (57)		14/04/21			
Ile-de-France	Gennevilliers (92)	10/02/21		24/09/21		
	Rungis (94)		16/04/21		22/12/21	
	Savigny-le-Temple (77)		23/06/21		24/11/21	
Nord	Arras (62)	08/03/21				
	Monchy St-Eloi (60)			24/09/21		
Ouest	Bordeaux (33)	05/03/21	18/06/21		26/11/21	
	Brest (29)	05/02/21	18/06/21			
	Chartres (28)	29/01/21				
	Limoges (87)	24/02/21	30/06/21			
	Nantes (44)	12/03/21		10/09/21		
	Orléans (45)	13/01/21			19/11/21	
	Poitiers (86)				10/11/21	
	Rennes (35)	01/03/21			04/10/21	
	Rennes (35)				10/12/21	
	Tarbes (65)		28/04/21		13/10/21	
	Vannes (56)	03/02/21				
	Sud	Fos-sur-Mer (13)		16/06/21		17/12/21
		Marseille (13)	10/03/21		17/09/21	
	St Paul (La Réunion)		20/05/21		09/12/21	
Sud-Est	Vaulx en Velin (69)	22/02/21	30/04/21		17/11/21	

Formations de recyclage conducteurs



Code Certif Info 85555

MD MR 15
Perfectionnement

Recyclage spécialisation GPL

Public & Pré-requis :

- Conducteurs routiers destinés à transporter, en national et en international, des matières de la classe 2 de n° ONU 1011, 1075, 1965, 1969 et 1978 suivant les moyens de transport suivants : tous les véhicules citernes (de capacité unitaire > 1 m³), les véhicules transportant des conteneurs citerne (de capacité unitaire > 3 m³), les véhicules batterie (> 1 m³), les citernes mobiles (de capacité individuelle > 3m³), les CGEM (de capacité individuelle > 3m³).
- Etre titulaire d'un certificat de formation de base ET spécialisation GPL ou spécialisation CITERNES en cours de validité (au jour de l'examen).

Objectifs :

- Identifier et appliquer les connaissances techniques, réglementaires et professionnelles autorisant le transport des matières de la classe 2 de n° ONU 1011, 1075, 1965, 1969, et 1978 en citernes conformément à la réglementation ADR (8.2) et à l'arrêté TMD (annexe I § 4).

Validation :

- Certificat ADR → Spécialisation GPL, si succès au contrôle de connaissances final.

Durée : 1 jour.

Validité : 5 ans.



REGION	VILLE	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{EME} TRIMESTRE	3 ^{EME} TRIMESTRE	4 ^{EME} TRIMESTRE
Recyclage spécialisation GPL			1 jour		
MD MR 15	Est				
	Longvic (21)	26/03/21			26/11/21
	Ile-de-France				
	Gennevilliers (92)				10/12/21
	Rungis (94)		12/05/21		
	Nord				
	Grande-Synthe (Dunkerque 59)				03/12/21
	Ouest				
	Bayonne (64)	25/03/21			
	Bordeaux (33)	29/01/21		24/09/21	
Chartres (28)	15/01/21				
Nantes (44)	24/02/21	31/05/21		04/10/21	
Rennes (35)	17/02/21	07/05/21			
Vannes (56)			08/07/21	26/11/21	
Sud	Toulouse (31)		11/06/21		
Sud-Est	Vaulx en Velin (69)	05/03/21	11/06/21		01/10/21

CPF

Votre carrière sous un nouveau jour

Mobilisez votre **Compte
Personnel de Formation (CPF)**
avec AFTRAL pour évoluer
dans votre carrière : un grand
choix de cursus disponibles.



AFTRAL vous accompagne :
Ouverture de compte,
recherche de formation,
création de dossier...

www.aftral.com/cpf

Des formations pour aller loin

aftral.com |     | 0 809 908 908 Service Client
11h - 18h

AFTRAL 
Apprendre et se former en transport et logistique



CALENDRIER
FORMATIONS DE RECYCLAGE
CONDUCTEURS

SOMMAIRE

Ce que vous devez savoir... et ce que vous impose la réglementation.

- Formation des personnes intervenant dans le transport des marchandises dangereuses (chapitre 1.3 de l'ADR, du RID (fer) et de l'ADN (fluvial)).



Les formations que nous vous proposons...

pages

- Expédition de marchandises dangereuses : personnel administratif-exploitant (formation en présentiel ou à distance)  47
- **NOUVEAU** : Les prescriptions d'expédition des marchandises dangereuses en colis par route .. 48
- ADR : Principes généraux 48
- ADR 2021 : Rappels et nouveautés 49
- Les prescriptions d'expédition des matières et objets explosifs (classe 1) 49
- Journée de présentation du RID 49
- Manutention des colis de matières dangereuses (formation en présentiel ou à distance)  50-51
- Chargement et déchargement des marchandises dangereuses en citernes 52
- Livraison de produits de traitement de l'eau en GRV 52
- Expédition de matières dangereuses en milieu médical 53
- Nouvelles règles applicables aux parcs de stationnement des véhicules TMD 53
- Expédition et transport de déchets d'amiante 54
- **NOUVEAU** : Expédition piles et batteries au lithium par route 54

MATIÈRES DANGEREUSES, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

Contacts :

voir en dernière page de cette Offre Nationale Matières Dangereuses 2021

Formations spécifiques à l'obligation du chapitre 1.3 de l'ADR, RID et ADN



Réglementation 2021

Les évolutions de la réglementation 2021 concernent entre autres :

- Modification du titre de l'ADR.
- Modifications de nombreuses dispositions relatives à la classe 7.
- Nouveau N°ONU pour les déchets médicaux infectieux de catégorie A (infectieux Homme/Animal).
- Marchandises à haut risque : nouveaux N°ONU et nouvelle division dans le tableau 1.10.3.1.2.
- Nouvelles rubriques dans le tableau A.
- Modifications et nouvelles dispositions spéciales.
- Modifications et nouvelles instructions d'emballage.
- Nouvelles dispositions pour les MD contenues dans des équipements utilisés (ou devant être utilisés) en cours de transport et placés dans des colis...

Afin d'assurer une sécurité maximale, les chapitres 1.3 de l'ADR, du RID et de l'ADN imposent la formation de l'ensemble des opérateurs de la chaîne de transport (manutentionnaires, emballeurs, chargeurs, remplisseurs, personnel d'encadrement, chefs de dépôts ou d'exploitation, personnel en charge de la documentation, service achat ou commercial, etc.).



Pour plus d'informations, demande de devis, rendez-vous sur notre nouvelle page internet dédiée :



<https://www.aftral.com/formations-adr>

AFTRAL vous propose un panel de formations standards ou adaptées, pouvant être réalisées dans l'un de nos centres ou sur l'un de vos sites.

Quelques exemples :

- Chargement et déchargement de boissons alcoolisées,
- Dépotage de wagons de chlore,
- Formation de formateurs relais, capables d'animer des formations selon le chapitre 1.3 de l'ADR.

Notre Département Risques et Environnement se tient à votre disposition au 01 49 78 21 12 pour réaliser des programmes adaptés à :

- votre personnel,
- vos matières (classes, N° ONU),
- votre activité (emballage, chargement, remplissage,...),
- vos conditions de transport (colis, vrac solide, citernes, etc...).

Formations spécifiques à l'obligation du chapitre 1.3 de l'ADR, RID et ADN

• Cadres et Maîtrise

Les prescriptions d'expédition des marchandises dangereuses

PC RE 23
Perfectionnement

Public :

- Affréteurs, commissionnaires, transitaires et dispatcheurs, responsables d'exploitation, d'achat de transport et chefs de quai, personnel administratif en charge des documents de transport, chefs d'entreprise de transport.

Objectifs :

- Identifier les risques présentés par les matières dangereuses.
- Identifier les prescriptions réglementaires, les responsabilités et obligations des différents intervenants.
- Manipuler le règlement ADR afin de répondre aux spécificités client.
- Préparer une expédition réglementaire.

Validation :

- Attestation de formation selon le chapitre 1.3 de l'ADR.

Durée : 2 jours.



Les Plus :

- Des formateurs qualifiés, aux compétences techniques et pédagogiques actualisées.
- Des supports digitaux adaptés.
- Une formation active et interactive.
- Remise d'une documentation complète et ciblée.

REGION	VILLE	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{EME} TRIMESTRE	3 ^{EME} TRIMESTRE	4 ^{EME} TRIMESTRE
Les prescriptions d'expédition des marchandises dangereuses		2 jours			
PC RE 23	Est Jarville-la-Malgrange (Nancy 54)	27 au 28/01/21	21 au 22/04/21		
	Longvic (21)			31/08 au 01/09/21	20 au 21/10/21
Ile-de-France	Paris (75)	26 au 27/01/21	06 au 07/05/21	30 au 31/08/21	06 au 07/12/21
	Nord Grande-Synthe (Dunkerque 59)		29 au 30/06/21		
	Monchy St-Eloi (60)	15 au 16/02/21			
	St Etienne du R. (Rouen 76)				06 AU 07/12/21
Ouest	Bordeaux (33)	11 au 12/02/21	29 au 30/04/21	27 au 28/09/21	
	Nantes (44)		22 au 23/04/21		
	Orléans (45)	13 au 14/01/21			
	Rennes (35)			05 au 06/07/21	
	Rennes (35)				30 au 01/10/21
Sud	Marseille (13)		12 au 13/04/21	30 au 31/08/21	15 au 16/11/21
	Nice (06)				28 au 29/10/21
	Pérols (34)			13 au 14/09/21	
	Toulouse (31)	26 au 27/01/21	10 au 11/06/21		20 au 21/10/21
Sud Est	Clermont Ferrand (63)			13 au 14/09/21	
	Meyzieu (Jonage 69)	27 au 28/01/21			18 au 19/10/21
	Meyzieu (Jonage 69)	08 au 09/03/21			08 au 09/11/21
	Valence (26)		14 au 15/06/21		

Expédition de matières dangereuses : Personnel Administratif-Exploitant 100 % e-learning



NOUVEAU
PA WW 02
Perfectionnement

Public :

- Personnel administratif en charge de l'expédition de marchandises dangereuses.

Objectifs :

- Décrire les risques présentés par les matières dangereuses.
- Identifier et appliquer les différents process d'expédition des matières dangereuses.
- Rédiger les documents de transport.
- Identifier les responsabilités de l'entreprise.
- Mettre en œuvre les mesures à prendre en cas d'accident.

Modalités de la formation :

- Auto-formation à distance (e-learning) via la plateforme e-learning AFTRAL.

Validation :

- Attestation de fin de formation remise au participant selon le chapitre 1.3 de l'ADR en vigueur.

Durée estimée : 5 h.



Les Plus :

- Un parcours de formation interactif et sonorisé avec vidéos-métier, exercices d'applications et synthèses imprimables.
- Basé sur des situations professionnelles concrètes impliquant le stagiaire.
- Choix de son propre rythme de formation.

MATIÈRES DANGEREUSES, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

Contacts :

voir en dernière page de cette Offre Nationale Matières Dangereuses 2021

Formations spécifiques à l'obligation du chapitre 1.3 de l'ADR, du RID et de l'ADN

• Cadres et Maîtrise

Les prescriptions d'expédition des marchandises dangereuses en colis par route

NOUVEAU
PC RE 71
Perfectionnement

Public :

→ Affréteurs, commissionnaires, transitaires et dispatcheurs, responsables d'exploitation, d'achat de transport, et chefs de quai, personnel administratif en charge des documents de transport, chefs d'entreprise de transport.

Objectifs :

→ Identifier les risques présentés par les matières dangereuses.
→ Identifier les prescriptions réglementaires, les responsabilités et obligations des différents intervenants.

→ Manipuler le règlement ADR afin de répondre aux spécificités client.

→ Préparer une expédition réglementaire.

Validation :

→ Attestation de formation selon le chapitre 1.3 de l'ADR.

Durée : 2 jours.

ADR : Principes généraux

PC RE 05
Perfectionnement

Public :

→ Personnels responsables de services transport/expédition.

Objectifs :

→ Appliquer la réglementation pour le transport de marchandises dangereuses par route en France.
→ Identifier les prescriptions réglementaires, responsabilités et obligations des différents intervenants.
→ Identifier les mesures transitoires.

Validation :

→ Attestation de formation selon chapitre 1.3 de l'ADR.

Durée : 1 jour.



Les Plus :

- Des formateurs qualifiés, aux compétences techniques et pédagogiques actualisées.
- Des supports digitaux adaptés.
- Une formation active et inter active.
- Remise d'une documentation complète et ciblée.

REGION	VILLE	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{EME} TRIMESTRE	3 ^{EME} TRIMESTRE	4 ^{EME} TRIMESTRE
Les prescriptions d'expédition des marchandises dangereuses en colis par route		2 jours			
PC RE 71	Est Jarville-la-Malgrange (Nancy 54)			02 au 03/09/21	14 au 15/12/21
		Longvic (21)	11 au 12/01/21	28 au 29/06/21	
NOUVEAU	Ile-de-France Paris (75)	04 au 05/02/21	11 au 12/05/21	12 au 13/07/21	28 au 29/10/21
		Nord Grande-Synthe (Dunkerque 59)	15 au 16/03/21		20 au 21/09/21
	Monchy St-Eloi (60)		07 au 08/06/21		08 au 09/12/21
	Ouest Bordeaux (33)		12 au 13/04/21	08 au 09/09/21	
	Nantes (44)	02 au 03/02/21			
	Sud Marseille (13)	18 au 19/01/21	14 au 15/04/21		13 au 14/10/21
	Nice (06)		11 au 12/05/21		
	Pérols (34)	08 au 09/02/21			
	Toulouse (31)	08 au 09/03/21		20 au 21/09/21	
	Sud-Est Meyzieu (Jonage 69)	25 au 26/01/21	16 au 17/06/21		15 au 16/12/21
	Meyzieu (Jonage 69)	29 au 30/03/21			
ADR : Principes généraux		1 jour			
PC RE 05	Est Jarville-la-Malgrange (Nancy 54)			30/08/21	30/11/21
		Longvic (21)		23/04/21	
	Torvilliers (10)	25/01/21			
	Ile-de-France Paris (75)	03/02/21	17/05/21	13/09/21	08/11/21
	Nord Grande-Synthe (Dunkerque 59)		28/06/21		
	Monchy St-Eloi (60)	17/02/21			
	St Etienne du R. (Rouen 76)				16/12/21
	Ouest Bordeaux (33)	05/02/21	11/06/21	10/09/21	19/11/21
	Nantes (44)	15/01/21		07/07/21	
	Orléans (45)			21/09/21	
	Rennes (35)		10/05/21		
	Sud Avignon (84)		11/06/21		
	Marseille (13)		22/04/21		27/10/21
	Nice (06)	02/02/21		03/09/21	
	Toulouse (31)	11/01/21			03/11/21
	Sud-Est Meyzieu (Jonage 69)	29/01/21	30/04/21	10/09/21	10/11/21
	Meyzieu (Jonage 69)		18/06/21		

Formations spécifiques à l'obligation du chapitre 1.3 de l'ADR, du RID et de l'ADN

• Cadres et Maîtrise

ADR 2021 : rappels et nouveautés

PC RE 22
Perfectionnement

Public & Pré-requis :

- Personnels responsables des services transport / expédition.
- Une connaissance préalable de la réglementation des matières dangereuses est souhaitable.

Objectifs :

- Appliquer la réglementation routière du transport de marchandises dangereuses.

- Identifier les modifications apportées par l'ADR 2021.

Validation :

- Attestation de fin de formation selon chapitre 1.3 de l'ADR.

Durée : 1 jour.

Les prescriptions d'expédition des matières et objets explosifs (Classe 1)

PC RE 56
Perfectionnement

Public :

- Expéditeurs, affréteurs, commissionnaires, transitaires et dispatcheurs, Responsables d'exploitation, d'achat de transport, et chefs de quai, Personnel administratif en charge des documents de transport, Chefs d'entreprise de transport.

Objectifs :

- Identifier les risques présentés par les produits explosifs.
- Identifier les prescriptions réglementaires, les responsabilités et obligations des différents intervenants.

- Manipuler le règlement ADR afin de répondre aux spécificités client.
- Préparer une expédition réglementaire de produits explosifs.

Validation :

- Attestation de fin de formation selon le chapitre 1.3 de l'ADR.

Durée : 2 jours.



Les Plus :

- Des formateurs qualifiés, aux compétences techniques et pédagogiques actualisées.
- Des supports digitaux adaptés.
- Une formation active et inter active.
- Remise d'une documentation complète et ciblée.

Journée de présentation du RID (transport ferroviaire)

PC RE 03
Perfectionnement

Public :

- Personnel d'exploitation participant directement au transport de marchandises dangereuses par voie ferroviaire.

Objectifs :

- Appliquer la réglementation relative au transport des matières dangereuses par voie ferroviaire.
- Identifier les prescriptions réglementaires et les obligations des différents intervenants.
- Identifier les mesures transitoires.

Validation :

- Attestation de fin de formation selon le chapitre 1.3 du RID.

Durée : 1 jour.



REGION	VILLE	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{EME} TRIMESTRE	3 ^{EME} TRIMESTRE	4 ^{EME} TRIMESTRE
ADR 2021 : rappels et nouveautés			1 jour		
PC RE 22	Est Jarville-la-Malgrange (Nancy 54)		20/04/21		
	Ile-de-France Paris (75)	01/02/21			
	Nord Monchy St-Eloi (60)	01/02/21			
	St Etienne du R. (Rouen 76)	11/01/21			
	Ouest Bordeaux (33)	22/01/21			
	Orléans (45)		04/05/21		
	Rennes (35)	07/01/21			
	Sud Nice (06)		10/05/21		
	Marseille (13)	25/01/21	23/04/21		
	Toulouse (31)	08/01/21			
	Sud Est Grenoble (38)	20/01/21			
	Saint Etienne (42)	18/01/21			
	Valence (26)	19/01/21			
Les prescriptions d'expédition des matières et objets explosifs (Classe 1)			2 jours		
PC RE 56		Dates et lieux, nous consulter			
Journée de présentation du RID (transport ferroviaire)			1 jour		
PC RE 03		Dates et lieux, nous consulter			

MATIÈRES DANGEREUSES, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

Contacts :

voir en dernière page de cette Offre Nationale Matières Dangereuses 2021

Formations spécifiques à l'obligation du chapitre 1.3 de l'ADR, du RID et de l'ADN

• Manutentionnaires

Manutention des colis de matières dangereuses

PA RE 01
Perfectionnement

Public :

→ Personnel de manutention chargé de la manutention, du stockage et de l'expédition des colis.

Objectifs :

- Décrire les risques présentés par les matières dangereuses.
- Identifier un colis de matières dangereuses.
- Identifier et appliquer les règles de manutention des colis de matières dangereuses.
- Mettre en œuvre les mesures à prendre en cas d'accident.

Validation :

→ Attestation de formation selon le chapitre 1.3 de l'ADR.

Durée : 1 jour.



Les Plus :

→ Un programme adapté à l'ensemble des chargeurs, déchargeurs, expéditeurs, plate-forme logistique...



Manutention des colis de matières dangereuses 100% Digital learning



PA WW 01
Perfectionnement

Public :

→ Personnel de manutention chargé de la manutention, du stockage et de l'expédition de colis de marchandises dangereuses.

Objectifs :

- Décrire les risques présentés par les matières dangereuses.
- Identifier un colis de matières dangereuses.
- Identifier et appliquer les différents processus d'expédition des matières dangereuses.
- Mettre en œuvre les mesures à prendre en cas d'accident.

Validation :

→ Attestation de fin de formation remise au participant selon le chapitre 1.3 de l'ADR en vigueur.

Contenu :

Formation théorique en ligne

- Modules de formation interactifs sonorisés + évaluations de fin de module.
- Evaluation finale en ligne.

Durée estimée : 3h30.



Les Plus :

- Interactivité et attractivité du contenu Digital learning (vidéos-métier, exercices d'ancrage et synthèses imprimables),
- Un scénario pédagogique reposant sur des situations professionnelles concrètes impliquant le stagiaire,
- Souplesse : formation disponible à tout moment, de tout poste informatique bénéficiant d'une connexion internet,
- Choix de son propre rythme de formation.

MATIÈRES DANGEREUSES, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

REGION	VILLE	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{EME} TRIMESTRE	3 ^{EME} TRIMESTRE	4 ^{EME} TRIMESTRE
Manutention des colis de matières dangereuses			1 jour		
PA RE 01	Est			30/09/21	
	Appoigny (89)				
	Bischheim (67)	26/02/21			
	Courlaoux (39)				10/11/21
	Jarville-la-Malgrange (Nancy 54)	15/03/21			13/12/21
	Longvic (21)	08/03/21	07/06/21		
	Reims (51)		18/05/21		
	Serre les Sapins (25)		23/04/21		
	Torvilliers (10)				15/10/21
Ile-de-France	Aulnay-sous-Bois (93)	26/03/21	21/05/21		08/10/21
	Aulnay-sous-Bois (93)				10/11/21
	Aulnay-sous-Bois (93)				13/12/21
	Cergy-Pontoise (95)			24/09/21	
	Gennevilliers (92)	19/03/21	02/06/21	23/07/21	22/10/21
	Gennevilliers (92)				22/12/21
	Le Plessis-Pâté (91)			12/07/21	08/12/21
	Le Plessis-Pâté (91)			10/08/21	
	Le Plessis-Pâté (91)			28/09/21	
	Noisiel (77)		10/05/21		23/11/21
	Noisiel (77)		30/06/21		15/12/21
	Rungis (94)	05/03/21	06/04/21	17/09/21	15/10/21
	Rungis (94)		11/06/21		03/12/21
	Savigny-le-Temple (77)		21/05/21	03/09/21	29/10/21
	Savigny-le-Temple (77)				26/11/21
	Tremblay-sur-Mauldre (78)			07/07/21	24/12/21
Tremblay-sur-Mauldre (78)			24/09/21		
Nord	Amiens (80)		02/04/21		27/10/21
	Caen (14)	08/03/21			08/10/21
	Dourges (62)		25/06/21	10/09/21	
	Grande-Synthe (Dunkerque 59)	22/02/21			02/12/21
	Montvilliers (Le Havre 76)		11/06/21		10/11/21
	Prouvy (59)		07/05/21		10/12/21
	St Etienne du R. (Rouen 76)	24/02/21		21/09/21	
	Angoulême (16)				15/10/21
Ouest	Bayonne (64)	22/01/21			
	Bordeaux (33)	08/03/21			04/10/21
	Brive (19)				10/11/21
	Limoges (87)	12/02/21			
	Nantes (44)	22/02/21	02/06/21	16/09/21	
	Niort (79)	02/04/21		17/09/21	
	Orléans (45)		29/04/21		
	Pau (64)			17/09/21	
	Périgueux (24)		17/05/21		
	Poitiers (86)			17/09/21	
	Rennes (35)	22/03/21			
	Rochefort (17)	25/02/21			
	Sud	Avignon (84)	19/02/21		
Brignoles (83)			27/05/21		
Marseille (13)		25/03/21			25/11/21
Nice (06)			28/04/21		
Nîmes (30)			24/06/21		
Pérols (34)		09/03/21	01/06/21		
Tarbes (65)			09/04/21		
Toulouse (31)		01/03/21	03/05/21		18/10/21
Sud-Est	Annecy (74)			17/09/21	
	Bourg-en-Bresse (01)		21/06/21		
	Chambéry (73)	26/02/21			
	Cournon d'Auvergne (63)	22/02/21			
	Meyzieu (Jonage 69)				19/11/21
	Moulins (03)				13/12/21
	Grenoble (38)		28/05/21		
	Saint Etienne (42)				08/10/21
	Valence (26)			19/07/21	
	Vaulx en Velin (69)		02/04/21		

MATIÈRES DANGEREUSES, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

Contacts :

voir en dernière page de cette Offre Nationale Matières Dangereuses 2021

Formations spécifiques à l'obligation du chapitre 1.3 de l'ADR, du RID et de l'ADN

Chargement et déchargement des marchandises dangereuses en citernes

PA RE 06
Perfectionnement

Public :

- Personnel préposé au chargement et/ou au déchargement des véhicules citernes, maîtrise, technicien.

Objectifs :

- Décrire les risques présentés par les matières dangereuses.
- Identifier et appliquer les règles de transfert de marchandises dangereuses.
- Mettre en œuvre les mesures d'urgence en cas d'accident.

Validation :

- Attestation de formation selon le chapitre 1.3 de l'ADR.

Durée : 1 jour.



Les Plus :

- Des vidéos adaptées aux chargements et déchargements en citernes.

REGION	VILLE	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{EME} TRIMESTRE	3 ^{EME} TRIMESTRE	4 ^{EME} TRIMESTRE
Chargement et déchargement des marchandises dangereuses en citernes			1 jour		
PA RE 06	Est				
	Jarville-la Malgrange (54)		01/04/21		
	Longvic (21)		08/06/21		
Ile-de-France	Aulnay-sous-Bois (93)		22/04/21	06/09/21	02/11/21
	Gennevilliers (92)		12/04/21		15/12/21
	Gennevilliers (92)		28/05/21		
	Rungis (94)	24/03/21			
	Tremblay-sur-Mauldre (78)		25/05/21		27/10/21
Nord	Amiens (80)	03/03/21			26/10/21
Ouest	Bordeaux (33)	10/03/21			06/10/21
	Nantes (44)	01/03/21			
Sud	Avignon (84)	18/02/21			
	Avignon (84)	07/03/21			
Sud-Est	Brignoles (83)		28/05/21		
	Marseille (13)	26/03/21			28/11/21
	Nice (06)	29/03/21			
	Nîmes (30)		25/06/21		
	Pérols (34)	08/03/21	31/05/21		
	Toulouse (31)	02/03/21	04/05/21		19/10/21
	Saint Etienne (42)				18/10/21
	Valence (26)		02/04/21		
	Vaulx en Velin (69)		11/06/21		

Livraison de produits de traitement de l'eau en grand récipient pour vrac (GRV)

PA RE 11
Perfectionnement

Public & Pré-requis :

- Conducteur possédant un Certificat ADR de base ou ayant suivi une formation chapitre 1.3 de l'ADR relative aux livraisons sous le seuil du 1.1.3.6.

Objectifs :

- Décrire les risques présentés par les produits de traitement de l'eau.
- Identifier et savoir contrôler un GRV.
- Identifier et appliquer les règles de transfert de produits de traitement de l'eau / vidange / rinçage.
- Mettre en œuvre les mesures à prendre en cas d'accident.

Validation :

- Attestation de formation selon le 6.3 appendice IV.9 de l'arrêté TMD.

Durée : 1 jour.



REGION	VILLE	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{EME} TRIMESTRE	3 ^{EME} TRIMESTRE	4 ^{EME} TRIMESTRE
Livraison de produits de traitement de l'eau en grand récipient pour vrac (GRV)			1 jour		
PA RE 11	Est				
	Champforgeuil (71)		09/06/21		
	Jarville-la Malgrange (54)	08/03/21			
	Longvic (21)				22/11/21
Ile-de-France	Paris (75)		14/06/21		
Nord	Monchy-St-Eloi (60)	12/03/21			
Ouest	Bordeaux (33)	11/03/21			07/10/21
	Rennes (35)		26/04/21		
Sud	Marseille (13)		02/06/21		
	Toulouse (31)		06/05/21		
	Toulouse (31)		03/06/21		
Sud-Est	Meyzieu (Jonage 69)	15/03/21			22/10/21

Formations spécifiques à l'obligation du chapitre 1.3 de l'ADR, du RID et de l'ADN

Expédition de matières dangereuses en milieu médical

PC RE 69
Perfectionnement

Public & Pré-requis :

- Conducteurs routiers, Opérateurs spécialisés dans la gestion et le transport des déchets hospitaliers, Infirmier(e)s, Collecteurs d'échantillons biologiques, Collecteurs de DASRI.

Validation :

- Attestation de formation selon le chapitre 1.3 de l'ADR.

Durée : 1 jour.



Objectifs :

- Appliquer les obligations réglementaires relatives à la gestion et au transport de marchandises dangereuses dans le milieu hospitalier : UN 2814 - UN 2900 - UN 3291 - UN 3373 - UN 3549.
- Décrire les risques présentés par les matières infectieuses de la classe 6.2.

REGION	VILLE	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{EME} TRIMESTRE	3 ^{EME} TRIMESTRE	4 ^{EME} TRIMESTRE
Expédition de matières dangereuses en milieu médical			1 jour		
PC RE 69	Est Jarville-la Malgrange (54)				19/11/21
	Longvic (21)		27/05/21		
Ile-de-France	Paris (75)		05/05/21		15/11/21
	Nord Monchy-St-Eloi (60)	03/03/21			
	St Etienne du R. (Rouen 76)				20/10/21
Ouest	Bordeaux (33)		16/06/21		
	Nantes (44)		28/06/21		
	Orléans (45)		15/06/21		
Sud	Marseille (13)		31/05/21		
	Toulouse (31)				05/11/21
Sud-Est	Mezrieu (Jonage 69)	25/01/21			27/10/21

Nouvelles règles applicables aux parcs de stationnement des véhicules TMD

PA RE 13
Perfectionnement

Public :

- Personnels de surveillance / d'exploitation présents sur site, télésurveilleurs chargés de surveiller un parc de stationnement.
- Personnels responsable de site.

Durée : 1 jour.

Objectifs :

- Décrire les risques présentés par les matières dangereuses.
- Identifier les matières dangereuses.
- Connaître les règles de sécurité appliquées aux parcs de stationnement surveillés.
- Appréhender le risque incendie.
- Mettre en œuvre les mesures à prendre en cas d'incident (incendie - pollution).

Validation :

- Attestation de formation selon le chapitre 1.3 de l'ADR.



REGION	VILLE	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{EME} TRIMESTRE	3 ^{EME} TRIMESTRE	4 ^{EME} TRIMESTRE
Nouvelles règles applicables aux parcs de stationnement des véhicules TMD			1 jour		
PA RE 13	Est Longvic (21)		09/06/21		
	Ile-de-France Paris (75)		07/06/21		
Nord	Amiens (80)		04/06/21		
Ouest	Bordeaux (33)	12/03/21			08/10/21
	Rennes (35)		03/06/21		
Sud	Toulouse (31)		21/06/21		
Sud-Est	Mezrieu (Jonage 69)		21/06/21		

Expédition et transport de déchets d'amiante

PC RE 66
Perfectionnement

Public & Pré-requis :

- Encadrement technique, Animateurs QSE, Chefs de chantier, Opérateurs travaux.
- Personnel devant expédier de l'amiante libre (UN 2212 - UN 2590).

Objectifs :

- Identifier les risques présentés par l'amiante.
- Définir le cadre réglementaire d'expédition de l'amiante par route.

Validation :

- Attestation de formation selon le chapitre 1.3 de l'ADR.

Durée : 1 jour.



Expédition piles et batteries au lithium par route

NOUVEAU
PC RE 70
Perfectionnement

Public :

- Personnel devant expédier des piles ou batteries au lithium par voie routière.

Objectifs :

- Identifier les risques présentés par les piles et batteries au lithium.
- Définir le cadre réglementaire d'expédition des piles et batteries au lithium par voie routière.

Validation :

- Attestation de formation selon le chapitre 1.3 de l'ADR.

Durée : 2 jours.



REGION	VILLE	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{EME} TRIMESTRE	3 ^{EME} TRIMESTRE	4 ^{EME} TRIMESTRE
Expédition et transport de déchets d'amiante			1 jour		
PC RE 66	Est Jarville-la-Malgrange (Nancy 54)		19/04/21		27/10/21
Ile-de-France	Paris (75)		03/05/21		02/11/21
Nord	Monchy-St-Eloi (60)				20/10/21
	St Etienne du R. (Rouen 76)	22/03/21			
Ouest	Bordeaux (33)		12/05/21		
	Nantes (44)			10/09/21	
	Orléans (45)		20/04/21		
	Rennes (35)	01/02/21			
Sud	Marseille (13)		19/04/21		
	Toulouse (31)		04/06/21		19/10/21
Sud-Est	Meyzieu (Jonage 69)	26/01/21			28/10/21
Expédition piles et batteries au lithium par route			1 jour		
PC RE 70	Est Jarville-la-Malgrange (Nancy 54)			10/09/21	
Ile-de-France	Paris (75)		15/04/21	10/09/21	
Nord	Monchy-St-Eloi (60)	01/03/21			
	St Etienne du R. (Rouen 76)				18/10/21
Ouest	Bordeaux (33)		17/05/21		
	Orleans (45)	28/01/21			
Sud	Marseille (13)		21/04/21		06/10/21
	Toulouse (31)		07/05/21		05/10/21
Sud-Est	Meyzieu (Jonage 69)		16/04/21		22/10/21

SOMMAIRE

Ce que vous devez savoir... et ce que vous impose la réglementation.

- Toutes les entreprises dont l'activité comporte l'expédition, le transport terrestre de marchandises dangereuses (route, fer, voie navigable) ou les opérations d'emballage, de chargement, de remplissage ou de déchargement liées à ces transports, **doivent désigner un ou plusieurs conseillers à la sécurité.**
- La **validité du certificat** détenu par le conseiller à la Sécurité est de 5 ans.
- Dans le cadre de ses missions, le conseiller à la sécurité doit, entre autres, **rédiger un rapport annuel et le cas échéant des rapports d'accidents.**

Ce que nous vous proposons... pages

FORMATIONS Conseiller à la sécurité :

Formations initiales.....	57-59
Formations de recyclage.....	60-62
Formations complémentaires.....	63-64

NOUVEAU

PRESTATION DE SERVICE Conseiller à la sécurité :

- Mise à disposition d'un Conseiller à la sécurité externe AFTRAL..... 65

MATIÈRES DANGEREUSES, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

Contacts :

voir en dernière page de cette Offre Nationale Matières Dangereuses 2021

Conseiller à la sécurité

Chapitre 1.8.3 de l'ADR et Article 6 de l'Arrêté TMD du 29 mai 2009 modifié

Quelles entreprises sont soumises à l'obligation de désigner un Conseiller à la sécurité ?



Expéditeur
(Nouveauté depuis le 01/01/2019)



Transporteur



Remplisseur



Emballeur



Déchargeur
Chargeur

Quels modes de transport sont concernés ?



Route



Ferroviaire



Fluvial

Qui peut devenir Conseiller à la sécurité ?

- Le Chef d'entreprise,
 - Un salarié de l'entreprise,
 - Une personne externe à l'entreprise.
- Aucun pré-requis n'est exigé.

Comment devenir Conseiller à la Sécurité ?

- En obtenant le **certificat de conseiller à la sécurité** délivré après réussite à un examen organisé par le **CIFMD** (Comité Interprofessionnel pour le développement de la Formation dans les transports de Marchandises Dangereuses).

Quelles sont ses missions ?

- Examiner le **respect des règles relatives au transport des marchandises dangereuses**, et **conseiller l'entreprise**,
- Rédiger un **rapport annuel** sur les activités de l'entreprise relatives au transport des marchandises dangereuses, destiné à la direction de l'entreprise ou à une autorité publique,
- Rédiger un rapport d'accident le cas échéant.

Quel est son domaine de compétences ?

Il est fixé par son certificat qui mentionne les modes de transport et les classes de marchandises dangereuses sur lesquels l'examen a porté :

- **3 modes** : **route**, **ferroviaire**, **fluvial**
- **5 spécialités** : **Classe 1** (explosifs), **Classe 2** (gaz), **Classes 3 à 9** (inflammables, toxiques, corrosifs...) **sauf classe 7**, **Classe 7** (radioactifs), **Hydrocarbures** (N°ONU 1202, 1203, 1223, 3475 et le carburant aviation classé sous les N°ONU 1268 ou 1863).

Quelles sont les règles de renouvellement du certificat de Conseiller à la Sécurité ?

- Le certificat de Conseiller à la Sécurité a une **validité de 5 ans**.
- **Recyclage obligatoire** (*examen de renouvellement*) dans l'année qui précède l'échéance du certificat.

LES SOLUTIONS AFTRAL

- Des formations destinées aux Conseillers à la Sécurité, proposées tout au long de l'année, sur tout le territoire national et dans les **DROM** :
 - Préparation à l'examen initial,
 - Préparation à l'examen de recyclage,
 - Formations complémentaires.
- Une prestation de mise à disposition d'un ou plusieurs Conseiller(s) à la Sécurité externe(s).

MATIÈRES DANGEREUSES, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

Dates et lieux :
voir calendrier des stages page 59

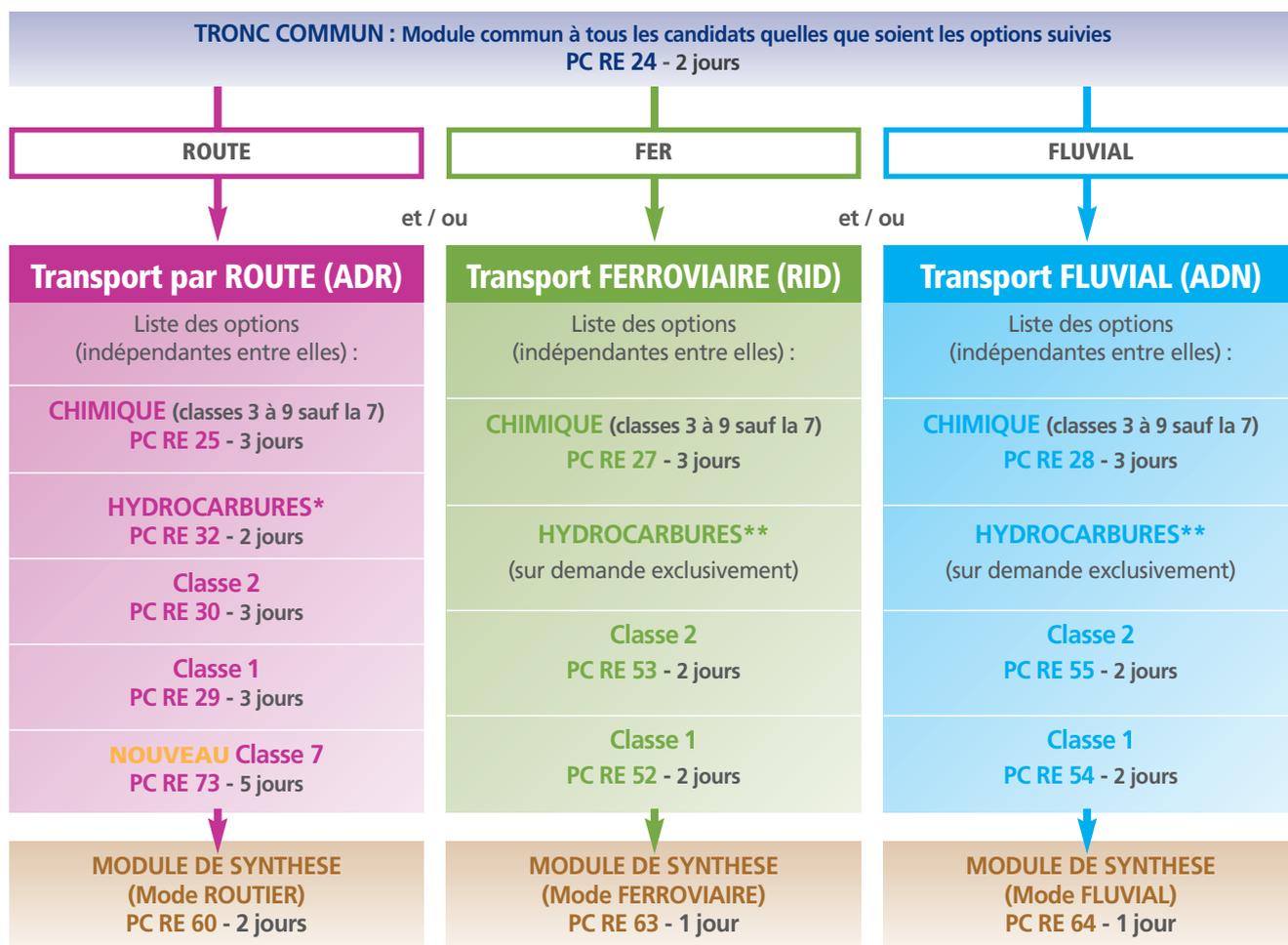
Les examens initiaux et de renouvellement organisés par le **CIFMD** se dérouleront aux dates suivantes :

- **Examen initial et Recyclage : 21 avril 2021**
Les inscriptions à l'examen seront ouvertes du 21 novembre 2020 au 21 janvier 2021 sur le site www.cifmd.fr
- **Examen initial et Recyclage : 20 octobre 2021**
Les inscriptions à l'examen seront ouvertes du 20 mai 2021 au 20 juillet 2021 sur le site www.cifmd.fr

RAPPEL : recyclage obligatoire tous les 5 ans.

Formations initiales conseiller à la sécurité

AFTRAL propose des formations de conseiller à la sécurité. Ces stages vous **préparent dans les meilleures conditions aux examens obligatoires** et constituent une base d'expérience solide pour votre activité professionnelle.



L'EXAMEN INITIAL DU CERTIFICAT DE CONSEILLER À LA SÉCURITÉ POUR LE CIFMD EST CONSTITUÉ D'UN QCM + ETUDE DE CAS.

* le module route hydrocarbures est traité dans le module chimique, il n'a donc lieu d'être que pour les candidats présentant l'option hydrocarbures à l'examen.

**il est possible de suivre l'option "hydrocarbures" en intra (dans vos locaux) ou sur demande.

Pour plus d'informations, demande de devis, rendez-vous sur notre nouvelle page internet dédiée : <https://www.aftral.com/formation-professionnelle/matieres-dangereuses/conseillers-a-la-securite>

MATIÈRES DANGEREUSES, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

Contacts :

voir en dernière page de cette Offre Nationale Matières Dangereuses 2021

Formations de préparation à l'examen initial

Pour plus d'informations, demande de devis, rendez-vous sur notre nouvelle page internet dédiée :



<https://www.aftral.com/conseiller-a-la-securite-formations-initiales>

Conseiller à la sécurité : tronc commun (initial)

PC RE 24
Code Certif
Info 84177
Perfectionnement



Public & Pré-requis :

→ Cadres, agents de maîtrise, dirigeants, et toute personne désirant se présenter à l'examen du CIFMD de Conseiller à la Sécurité en Transport de Marchandises Dangereuses.
→ Esprit d'analyse et de synthèse et réelles aptitudes à la rédaction de rapports.

Objectifs :

→ Acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention du certificat de Conseiller à la Sécurité.

→ Identifier les obligations réglementaires d'un conseiller à la sécurité.
→ Rôle et missions.

Validation :

→ Attestation de fin de formation.

Durée : 2 jours.



Conseiller à la sécurité (spécialités initiales)

Perfectionnement



Code Certif
Info 84177

Public & Pré-requis :

→ Cadres, agents de maîtrise, dirigeants, et toute personne désirant se présenter à l'examen du CIFMD de Conseiller à la Sécurité en Transport de Marchandises Dangereuses.
→ Esprit d'analyse et de synthèse et réelles aptitudes à la rédaction de rapports.

Objectifs :

→ Acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention du certificat de Conseiller à la Sécurité pour le(s) mode(s) de transport et spécialité(s) choisis.

Validation :

→ Attestation de fin de formation.

Durées :

Mode routier spécialité chimique PC RE 25 - 3 jours.

Mode routier spécialité hydrocarbures PC RE 32 - 2 jours.

Mode routier spécialité classe 2 PC RE 30 - 3 jours.

Mode routier spécialité classe 1 PC RE 29 - 3 jours.

Mode routier spécialité classe 7 PC RE 73 - 5 jours.

Mode ferroviaire spécialité chimique PC RE 27 - 3 jours.

Mode ferroviaire spécialité classe 2 PC RE 53 - 3 jours.

Mode ferroviaire spécialité classe 1 PC RE 52 - 2 jours.

Mode fluvial spécialité chimique PC RE 28 - 3 jours.

Mode fluvial spécialité classe 2 PC RE 55 - 2 jours.

Mode fluvial spécialité classe 1 PC RE 54 - 2 jours.

Conseiller à la sécurité : modules de synthèse (initial)

Perfectionnement

Public & Pré-requis :

→ Cadres, agents de maîtrise, dirigeants, et toute personne désirant se présenter à l'examen du CIFMD de Conseiller à la Sécurité en Transport de Marchandises Dangereuses.
→ Esprit d'analyse et de synthèse et réelles aptitudes à la rédaction de rapports.
→ Avoir assisté au "Tronc Commun" (PC RE 24) et à la (les) formation(s) "Conseiller à la sécurité - Mode Routier et/ou ferroviaire et/ou fluvial", quelle que soit la spécialité

Objectifs :

→ Se familiariser avec les conditions de l'examen de Conseiller à la Sécurité (examen blanc : QCM / Etudes de cas + Corrections).

Validation :

→ Attestation de fin de formation.

Durée :

Mode Routier : Module de synthèse PC RE 60 - 2 jours.

Mode Ferroviaire : Module de synthèse PC RE 63 - 1 jour.

Mode Fluvial : Module de synthèse PC RE 64 - 1 jour.



Les Plus :

→ Travail sur les annales d'examens.
→ Près de 20 ans d'animation et de retour d'expérience sur l'examen du CIFMD.



Code Certif Info 84177

FORMATIONS INITIALES CONSEILLER À LA SÉCURITÉ

Centres	FEVRIER					MARS					AVRIL																										
	J 11	V 12	L 15	M 16	M 17	J 18	V 19	L 22	M 23	M 24	J 25	V 26	L 29	M 30	M 31	J 1	V 2	L 5	M 6	M 7	J 8	V 9	L 12	M 13	M 14	J 15	V 16	L 19	M 20	M 21							
EST																																					
Jarville-la-Malgrange (54)																TC	RC						R2	RC	R1	SR											
ILE-DE-FRANCE Contact inscription : N° 01 64 11 59 64																																					
Paris (75)	TC	FEC	FE2	FE1	FLC	FL2	FL1	TC	RC						R2	R1	SFESFL	SR																			
Paris (75)																RH																					
NORD																																					
St Etienne du R. (76)																TC	RC						R2	R1													
OUEST																																					
Bordeaux (33)																TC	RC						R2	R1						SR							
Nantes (44)																TC	RC						R2	R1	SR												
Nantes (44)																RH																					
SUD																																					
Marseille (13)																TC	RC						R2	R1											SR		
Marseille (13)																RH																					
Pérols (34)	TC	RC																			R2						SR										
Pérols (34)																RH																					
Toulouse (31)	TC	RC																			R2	R1						SR									
Toulouse (31)																RH																					
SUD-EST																																					
Mezrieu (Jonage 69)	TC																			RC	R2											SR					

EXAMEN CIFMD

Centres	AOÛT					SEPTEMBRE					OCTOBRE																										
	L 16	M 17	J 18	V 19	L 20	M 23	M 24	J 25	V 26	L 27	M 30	J 1	V 2	L 5	M 6	M 7	J 8	V 9	L 12	M 13	M 14	J 15	V 16	L 19	M 20	J 21	V 22										
EST																																					
Jarville-la Malgrange (54)																TC	RC						R2	RC	R1	SR											
ILE-DE-FRANCE Contact inscription : N° 01 64 11 59 64																																					
Paris (75)	TC	FEC	FE2	FE1	FLC	FL2	FL1	TC	RC						R2	R1	SFESFL	SR																			
Paris (75)																RH																					
NORD																																					
Monchy St-Eloi (60)																TC	RC						R2						SR								
St Etienne du R. (76)																TC	RC						R2	R1													
OUEST																																					
Bordeaux (33)																TC	RC						R2	R1						SR							
Nantes (44)																TC	RC						R2	R1						SR							
Nantes (44)																RH																					
SUD																																					
Marseille (13)																TC	RC						R2	R1											SR		
Marseille (13)																RH																					
Pérols (34)	TC	RC																			R2						SR										
Pérols (34)																RH																					
Toulouse (31)	TC	RC																			R2	R1						SR									
Toulouse (31)																RH																					
St Paul (974)	TC	RC																			R2	R1	SR														
St Paul (974)																RH																					
SUD-EST																																					
Mezrieu (Jonage 69)	TC																			RC	R2											SR					

EXAMEN CIFMD

CONSEILLER A LA SECURITE :
FORMATION ET CONSEIL

- TC PC RE 24 - TRONC COMMUN
- RC PC RE 25 - ROUTE CHIMIQUE
- FEC PC RE 27 - FER CHIMIQUE
- FLC PC RE 28 - FLUVIAL CHIMIQUE
- SR PC RE 60 SYNTHESE ROUTE
- RH PC RE 32 - ROUTE HYDROCARBURES
- FE2 PC RE 53 - FER CLASSE 2
- FL2 PC RE 55 - FLUVIAL CLASSE 2
- SFE PC RE 63 SYNTHESE FER
- R2 PC RE 30 - ROUTE CLASSE 2
- FE1 PC RE 52 - FER CLASSE 1
- FL1 PC RE 54 - FLUVIAL CLASSE 1
- SFL PC RE 64 SYNTHESE FLUVIAL
- R1 PC RE 29 - ROUTE CLASSE 1
- R7 PC RE 73 - ROUTE CLASSE 7

MATIÈRES DANGEREUSES, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

Dates et lieux :

voir calendrier des stages page 62

Conseiller à la sécurité



FORMATIONS RECYCLAGE

Nos formations de recyclage conseiller à la sécurité vous permettent de développer vos connaissances en vue de l'obtention de l'examen de renouvellement du certificat autorisant à assumer la fonction de Conseiller à la sécurité.

RAPPEL : recyclage obligatoire tous les 5 ans

AFTRAL propose des formations de conseiller à la sécurité. Ces stages vous **préparent dans les meilleures conditions aux examens obligatoires** et constituent une base d'expérience solide pour votre activité professionnelle.

RAPPEL

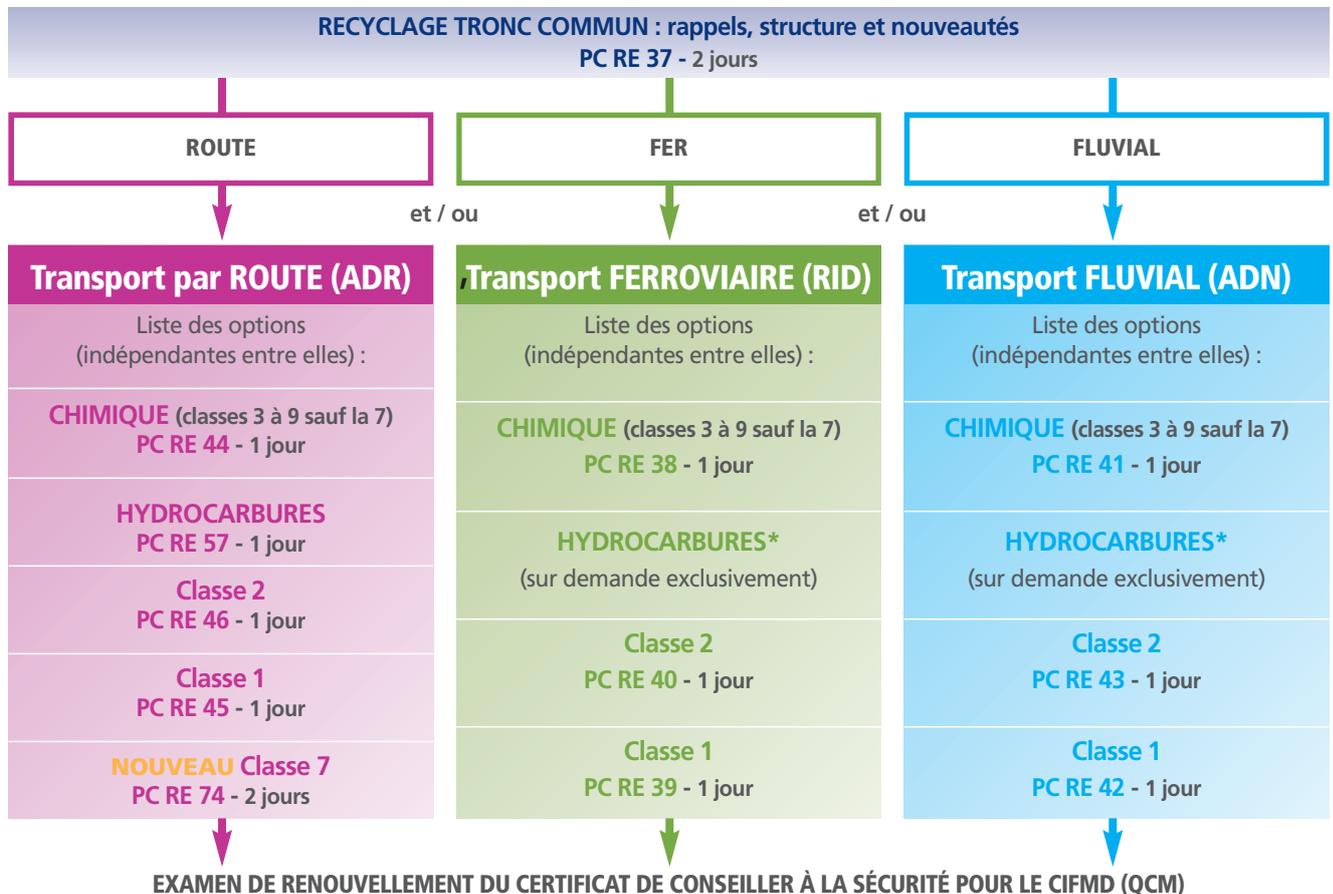
Depuis l'examen d'octobre 2017, les modalités de l'examen CSTMD initial et recyclage ont été revues par le CIFMD sous l'autorité de la MTMD :

L'organisation des examens s'appuie sur 3 typologies de spécialités :

- Classe 2, Chimique ou Hydrocarbures
- Classe 1
- Classe 7

Le contenu de l'examen initial et de renouvellement change uniquement lorsque le candidat présente des combinaisons entre typologies de spécialités Classe 2, Chimique ou Hydrocarbures avec la spécialité classe 1 et/ou classe 7.

Pour plus d'informations, contactez nous ou rendez-vous sur le site du CIFMD : www.cifmd.fr



*Il est possible de suivre l'option "hydrocarbures" en intra (dans vos locaux) ou sur demande.

Pour plus d'informations, demande de devis, rendez-vous sur notre nouvelle page internet dédiée : <https://www.aftral.com/formation-professionnelle/matieres-dangereuses/conseillers-a-la-securite>

Conseiller à la sécurité - Formations de préparation à l'examen de recyclage

Pour plus d'informations, demande de devis, rendez-vous sur notre nouvelle page internet dédiée :

<https://www.aftral.com/conseiller-la-securite-formations-recyclages>



Recyclage tronc commun : rappels, structure et nouveautés

PC RE 37
Code Certif
Info 84177
Perfectionnement



Conseiller à la sécurité (recyclage)

Perfectionnement



Code Certif
Info 84177

Public & Pré-requis :

→ Conseillers à la sécurité titulaires du certificat, quel que soit le mode (mode routier et/ou ferroviaire et/ou fluvial), et quelle que soit la spécialité (Classe 1 et/ou 2 et/ou 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9 et/ou N° ONU 1202, 1203, 1223, 3475 et carburant aviation de N° ONU 1268 ou 1863).

Objectifs :

→ Développer les connaissances nécessaires à l'obtention du renouvellement du certificat de Conseiller à la Sécurité.

Validation :

→ Attestation de formation

Durée : 2 jours.

Public & Pré-requis :

→ Conseillers à la sécurité titulaires du certificat, quels que soient les modes et les spécialités.
→ Avoir suivi le module Recyclage Conseiller à la sécurité : Rappels, structure et nouveautés (PC RE 37).

Objectifs :

→ Développer les connaissances nécessaires à l'obtention du renouvellement du certificat de Conseiller à la Sécurité pour le(s) mode(s) de transport et spécialité(s) détenus.

Validation :

→ Attestation de fin de formation.

Durée par formation :

Mode routier spécialité chimique - PC RE 44 - 1 jour

Mode routier spécialité hydrocarbures - PC RE 57 - 1 jour

Mode routier spécialité classe 2 - PC RE 46 - 1 jour

Mode routier spécialité classe 1 - PC RE 45 - 1 jour

Mode routier spécialité classe 7 - PC RE 74 - 2 jours

Mode ferroviaire spécialité chimique - PC RE 38 - 1 jour

Mode ferroviaire spécialité classe 2 - PC RE 40 - 1 jour

Mode ferroviaire spécialité classe 1 - PC RE 39 - 1 jour

Mode fluvial spécialité chimique - PC RE 41 - 1 jour

Mode fluvial spécialité classe 2 - PC RE 43 - 1 jour

Mode fluvial spécialité classe 1 - PC RE 42 - 1 jour



Les Plus :

→ Travail sur les annales d'examens.
→ Près de 20 ans d'animation et de retour d'expérience sur l'examen du CIFMD.

Paroles de Pros

Carole Teissier,

Coordinatrice import export et CSTMD

SHISEIDO international France

La formation Conseiller à la Sécurité, on en sort "re-boostés"

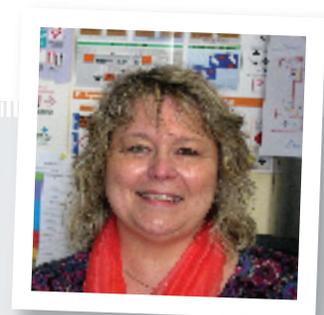
Je suis Conseiller à la Sécurité en Transport de Matières Dangereuses (CSTMD) chez Shiseido International France SAS au sein d'une unité de production européenne qui fabrique des cosmétiques et produits de parfumerie à caractère dangereux pour le transport. Cette activité est complémentaire à ma fonction de Coordinatrice Import/Export pour laquelle je suis amenée à expédier/exporter à travers le monde, avec tous types de transports. En tant que CSTMD "maison", je suis au cœur de l'action, depuis la conception des produits (R & D, Développement Packaging), en intégrant la production (Fabrication, Conditionnement, stockage) jusqu'aux expéditions.

Je veille, sur toute la chaîne, au respect de la réglementation ADR en vigueur. Durant la formation de Conseiller à la Sécurité, le formateur AFTRAL a su nous donner les outils et les conduites à tenir pour assurer

pleinement nos missions de

Conseiller, tels que la Réglementation l'exige. J'ai réussi mon examen Conseiller à la sécurité, avec succès : 18/20. Je recommande vivement cette formation dispensée par AFTRAL, mais aussi les recyclages qui donnent l'occasion de se retrouver entre conseillers à la sécurité, de confronter nos expériences, de repartir avec des solutions et des axes d'amélioration. On en sort "re-boostés". Au-delà de la formation, l'accompagnement et le suivi des clients, via les services du DRETL* tels que la hotline (assistance technique), permettent de se sentir moins seuls face aux interprétations de l'ADR, c'est appréciable !

* DRETL - Département Risques et Environnement Transport logistique, au sein de AFTRAL - Tél. 01 49 78 21 12



FORMATIONS DE RECYCLAGE CONSEILLER À LA SÉCURITÉ

	MARS														AVRIL																									
Centres	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V															
	1	2	3	4	5	8	9	10	11	12	15	16	17	18	19	22	23	24	25	26	29	30	31	1	2	5	6	7	8	9	12	13	14	15	16	19	20	21	22	23
EST																																								
Jarville-la-Malgrange (Nancy 54)															TC	RC	R2	R1																						
ILE-DE-FRANCE Contact inscription : N° 01 64 11 59 64																																								
Paris (75)															TC	FEC	FE2	FE1	FLC	FL2	FL1	TC	RC	R2	R1															R7
Paris (75)															TC	RH																								
NORD																																								
Grande Synthe (Dunkerque 59)															TC	RC	R2	R1																						
St Etienne du R. (Rouen 76)															TC	RC	R2	R1															R1							
OUEST																																								
Bordeaux (33)															TC	RC	R2	R1																						
Nantes (44)															TC	RC	R2	R1																						
Nantes (44)															TC	RH																								
SUD																																								
Marseille (13)															TC	RC	R2	R1																						
Marseille (13)															TC	RH																								
Pérols (34)															TC	RC	R2	R1																						
Pérols (34)															TC	RH																								
Toulouse (31)															TC	RC	R2	R1																						
Toulouse (31)															TC	RH																								
SUD-EST																																								
Meyzieu (Jonage 69)	TC	RC	R2	R1															TC	RC	R2	R1																		

EXAMEN CIFMD

	SEPTEMBRE														OCTOBRE																									
Centres	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V					
	30	31	1	2	3	6	7	8	9	10	13	14	15	16	17	20	21	22	23	24	27	28	29	30	1	4	5	6	7	8	11	12	13	14	15	18	19	20	21	22
EST																																								
Jarville-la-Malgrange (Nancy 54)															TC	RC	R2	R1																						
ILE-DE-FRANCE Contact inscription : N° 01 64 11 59 64																																								
Paris (75)															TC	FEC	FE2	FE1	FLC	FL2	FL1	TC	RC	R2	R1															R7
Paris (75)															TC	RH																								
NORD																																								
St Etienne du R. (Rouen 76)															TC	RC	R2	R1																						
OUEST																																								
Bordeaux (33)															TC	RC	R2	R1																						
Nantes (44)															TC	RC	R2	R1																						
Nantes (44)															TC	RH																								
SUD																																								
Marseille (13)															TC	RC	R2	R1																						
Marseille (13)															TC	RH																								
Pérols (34)															TC	RC	R2	R1																						
Pérols (34)															TC	RH																								
St Paul (La Réunion)															TC	RC	R2	R1																						
St Paul (La Réunion)															TC	RH																								
St Paul (La Réunion)															TC	RH																								
Toulouse (31)															TC	RC	R2	R1																						
Toulouse (31)															TC	RH																								
SUD-EST																																								
Meyzieu (Jonage 69)															TC	RC	R2	R1																						

EXAMEN CIFMD

- TC PC RE 37 - TRONC COMMUN
- RC PC RE 44 - ROUTE CHIMIQUE
- FEC PC RE 38 - FER CHIMIQUE
- FLC PC RE 41 - FLUVAL CHIMIQUE
- RH PC RE 57 - ROUTE HYDROCARBURES
- FE2 PC RE 40 - FER CLASSE 2
- FL2 PC RE 43 - FLUVAL CLASSE 2
- R2 PC RE 46 - ROUTE CLASSE 2
- FE1 PC RE 39 - FER CLASSE 1
- FL1 PC RE 42 - FLUVAL CLASSE 1
- R1 PC RE 45 - ROUTE CLASSE 1
- R7 PC RE 74 - ROUTE CLASSE 7

Formations Complémentaires - Spécial conseiller à la sécurité

Pour plus d'informations, demande de devis, rendez-vous sur notre nouvelle page internet dédiée :



<https://www.aftral.com/conseiller-la-securite-formations-complementaires>

Conseiller à la sécurité : perfectionnement techniques d'audit

PC RE 61
Perfectionnement

Public & Pré-requis :

→ Conseiller à la Sécurité en Transport de Marchandises Dangereuses titulaires du certificat, quelles que soient les spécialités.

Objectifs :

→ Appréhender les différentes techniques d'audit lors d'une visite du CSTMD.
→ Appréhender les secteurs sensibles récurrents sur un site.

Validation :

→ Attestation de formation.

Durée : 1 jour.



Les Plus :

→ Formation proposée en complément du PC RE 36, pour aider les nouveaux conseillers à la sécurité à assurer leurs rôles et missions réglementaires.

REGION	VILLE	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{EME} TRIMESTRE	3 ^{EME} TRIMESTRE	4 ^{EME} TRIMESTRE
Conseiller à la sécurité : perfectionnement techniques d'audit			1 jour		
PC RE 61	Est Jarville-la Malgrange (54)			28/09/21	
	Longvic (21)	24/02/21			
Ile-de-France	Paris (75)	26/01/21		21/09/21	
Nord	Monchy St-Eloi (60)			23/09/21	
	St Etienne du R. (Rouen 76)	29/01/21			
Ouest	Bordeaux (33)	10/02/21		15/09/21	
	Nantes (44)	23/01/21		16/09/21	
Sud	Marseille (13)			30/09/21	
	Toulouse (31)	04/02/21			
Sud-Est	Meyzieu (Jonage 69)	22/02/21		13/09/21	

Conseiller à la sécurité - rapport annuel et rapport d'accident

PC RE 36
Perfectionnement

Public & Pré-requis :

→ Conseillers à la sécurité titulaires du certificat, quelles que soient les spécialités.

Objectifs :

→ Maîtriser la traçabilité des actions du CSTMD et réaliser la rédaction du Rapport Annuel et du Rapport d'Accident, selon les exigences de l'article 6 et Appendice IV.4 de l'Annexe IV de l'Arrêté TMD.

Validation :

→ Attestation de fin de formation.

Durée : 1 jour.



REGION	VILLE	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{EME} TRIMESTRE	3 ^{EME} TRIMESTRE	4 ^{EME} TRIMESTRE
Conseiller à la sécurité - rapport annuel et rapport d'accident			1 jour		
PC RE 36	Est Jarville-la Malgrange (54)			24/09/21	
	Longvic (21)	22/01/21			
Ile-de-France	Paris (75)	27/01/21		22/09/21	
Nord	Monchy St-Eloi (60)			14/09/21	
Ouest	Bordeaux (33)	09/02/21		07/09/21	
	Nantes (44)	20/01/21		09/09/21	
Sud	Marseille (13)				01/10/21
	Toulouse (31)	05/02/21			
Sud-Est	Meyzieu (Jonage 69)	24/02/21		14/09/21	

MATIÈRES DANGEREUSES, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

Contacts :

voir en dernière page de cette Offre Nationale Matières Dangereuses 2021

ADR 2021 : Formation dédiée aux conseillers à la sécurité

PC RE 35
Perfectionnement

Public & Pré-requis :

→ Conseillers à la sécurité titulaires du certificat, quelles que soient les spécialités.

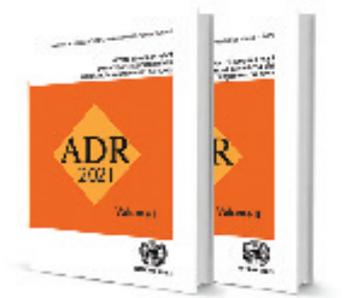
Objectifs :

- Appliquer la réglementation routière du transport de marchandises dangereuses.
- Identifier les nouvelles prescriptions de l'ADR 2021.
- Identifier les impacts des modifications par secteurs d'activité.

Validation :

→ Attestation de fin de formation.

Durée : 1 jour.



REGION	VILLE	1ER TRIMESTRE	2EME TRIMESTRE	3EME TRIMESTRE	4EME TRIMESTRE
ADR 2021 : Formation dédiée aux conseillers à la sécurité			1 jour		
PC RE 35					
Est	Jarville-la-Malgrange (Nancy 54)	26/01/21			
Ile-de-France	Paris (75)	02/02/21			
Nord	Grande Synthe (Dunkerque 59)	04/03/21			
	Montivilliers (Le Havre 76)	25/01/21			
	St Etienne du R. (Rouen 76)	15/02/21			
Ouest	Bordeaux (33)	21/01/21			
	Orléans (45)		05/05/21		
	Rennes (35)	08/01/21			
Sud	Marseille (13)	01/02/21			
	Toulouse (31)	07/01/21			
	Toulouse (31)	29/01/21			
Sud Est	Cournon d'Auvergne (63)	22/01/21			
	Meyzieu (Jonage 69)	15/01/21			

Paroles de Pros

Smâil Gacem,

Technicien Qualité Sécurité Environnement, Envie 2E, Conseiller à la Sécurité, Revi+

"Cette formation Conseiller à la sécurité est très utile en interne et dans nos relations clients".

Notre **entreprise est spécialisée dans la collecte, le traitement et la valorisation des déchets**. Nous collectons ces déchets chez les clients (déchets souillés notamment), nous les manipulons et les transportons. Internaliser la fonction de conseiller à la sécurité semblait donc nécessaire. Lorsque j'ai pris ce poste, j'avais peu d'expérience et beaucoup de questions. J'ai **apprécié la formation Conseiller à la sécurité à AFTRAL** : la formatrice a su **répondre de manière très concrète à mes interrogations**, j'ai appris à manipuler et décrypter l'ADR ; c'est aussi une formation valorisante avec le passage d'un examen débouchant sur un

diplôme.

Cette **formation Conseiller à la sécurité est très utile** en interne et dans nos relations clients.

Par exemple, j'ai décelé chez l'un de nos clients des **problèmes de conditionnement**.

J'ai apporté mes conseils pour le reconditionnement de ses déchets, puis nous avons pu procéder à leur enlèvement. **Nos conducteurs suivent aussi leur formation ADR à AFTRAL**, organisme que je recommande car connu et reconnu par la profession.



Prestation conseil

Vos obligations :

Conformément à l'Article 6 de l'Arrêté TMD du 29 mai 2009 modifié, toutes les entreprises dont l'activité comporte l'expédition, le transport terrestre de marchandises dangereuses (route, fer, voie navigable) ou les opérations d'emballage, de chargement, de remplissage ou de déchargement liées à ces transports, **doivent désigner un ou plusieurs Conseiller(s) à la Sécurité.**

Nos solutions : AFTRAL vous propose une prestation de mise à disposition d'un ou plusieurs conseiller(s) à la sécurité externe(s).

Nos ressources : 18 conseillers à la sécurité expérimentés, répartis sur tout le territoire national, y compris dans les DROM.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre nouvelle page internet dédiée :

<https://www.aftral.com/formation-professionnelle/matieres-dangereuses/conseillers-a-la-securite>



Prestation de Service Conseiller à la sécurité transport de marchandises dangereuses

NOUVEAU
HP AS 61

Gestion commerciale et administrative

- Offre, déclaration du CSTMD à la DREAL de la région de l'entreprise.
- Gestion administrative et commerciale du compte client.

Gestion opérationnelle

- Visite sur site / Conseil personnalisé.
- Réalisation du rapport annuel, remis à l'entreprise au 31 mars N+1.

Gestion technique et réglementaire

- Assistance technique et réglementaire.
- Veille réglementaire.
- Rapport d'accident.

Prestations supplémentaires (optionnelles)

- Rapport d'accident.
- Relecture et validation des FDS-MSDS (Fiches de Données de Sécurité).
- Validation et rédaction des procédures.
- Rédaction validation du Protocole de sécurité.
- Analyse des risques et rédaction du plan de sûreté.
- Appui conseil IATA (Air).
- Appui conseil IMDG (Mer).
- Vérification des bases de données code déchets / code ONU.
- Assistance technique STOCKAGE / ICPE.



Pour plus d'informations, demande de prestation sur-mesure, devis, contactez le Département Risques et Environnement au 01 49 78 21 12

MATIÈRES DANGEREUSES, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

Contacts :

voir en dernière page de cette Offre Nationale Matières Dangereuses 2021

SOMMAIRE

Ce que vous devez savoir... et ce que vous impose la réglementation.

- Définir le cadre réglementaire et identifier les risques présentés par les matières dangereuses pour en organiser le stockage, connaître les nouveautés réglementaires relatives aux ICPE pour permettre une mise en conformité.
- Identifier les propriétés physico-chimiques et prévenir les risques présentés par les matières dangereuses. Appliquer les recommandations de sécurité lors de leur manipulation et stockage.
- Connaître le cadre réglementaire pour l'expédition de déchets dangereux.
- Maîtriser les moyens de la gestion de la sûreté.
- Connaître la réglementation internationale relative au transport de marchandises dangereuses quel que soit le type de marchandises transportées et le mode de transport choisi.

Les formations que nous vous proposons...

pages

- Stockage ICPE : CLP et Seveso III..... 68
- Stockage des produits dangereux..... 68
- Prévention du risque chimique..... 69
- Gestion des déchets : expédition et transport 70
- La sûreté des marchandises dangereuses au titre du chapitre 1.10 (ADR/RID/ADN)..... 70
- Transport aérien (OACI IATA) de MD..... 71-75
- **NOUVEAU** : Transport des animaux vivants (LAR) - IATA..... 76
- **NOUVEAU** : Réglementation du contrôle de la température (TCR) - IATA 76
- Transport maritime de matières dangereuses (IMDG) 77-78
- Expédition piles et batteries au lithium par route et mer - ADR / IMDG 79
- Expédition de matières dangereuses par route et mer - ADR / IMDG 79
- Transport multimodal de marchandises dangereuses 79-81

MATIÈRES DANGEREUSES, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

Contacts :

voir en dernière page de cette Offre Nationale Matières Dangereuses 2021

Stockage de produits dangereux

• Cadres et Maîtrise

Pour plus d'informations, demande de devis, rendez-vous sur notre nouvelle page internet dédiée :



<https://www.aftral.com/stockage-de-produits-dangereux>

Stockage ICPE : CLP et Seveso III

PC RE 62 Perfectionnement

Public :

→ Cadres et agents de maîtrise intervenant dans le stockage de matières dangereuses dans une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).
→ Une connaissance préalable de la nomenclature ICPE est nécessaire.

Objectifs :

→ Appréhender les nouveautés réglementaires relatives aux ICPE pour permettre une mise en conformité des sites.
→ Utiliser la nouvelle réglementation pour identifier les démarches à effectuer.

Validation :

→ Attestation de fin de formation.

Durée : 1 jour.

Stockage des produits dangereux

PC RE 13 Perfectionnement

Public :

→ Personnels en charge du stockage des produits dangereux.

Objectifs :

→ Identifier les obligations réglementaires pour le stockage des produits dangereux.
→ Déterminer le régime auquel est soumise l'exploitation.

Validation :

→ Attestation de fin de formation.

Durée : 2 jours.



REGION	VILLE	1ER TRIMESTRE	2EME TRIMESTRE	3EME TRIMESTRE	4EME TRIMESTRE	
Stockage ICPE : CLP et Seveso III			1 jour			
PC RE 62	Est Jarville-la-Malgrange (Nancy 54)		01/04/21			
	Ile-de-France Paris (75)				05/10/21	
	Nord Monchy St-Eloi (60)				16/11/21	
	Ouest Bordeaux (33)		09/02/21			
		Nantes (44)				03/11/21
	Sud Marseille (13)			23/04/21		
		Toulouse (31)		12/05/21		
Sud-Est Meyzieu (Jonage 69)		01/03/21				
Stockage des produits dangereux			2 jours			
PC RE 13	Est Jarville-la-Malgrange (Nancy 54)		01 au 02/06/21			
	Ile-de-France Paris (75)		09 au 10/06/21			
	Nord St Etienne du R. (Rouen 76)		15 au 16/06/21			
	Ouest Bordeaux (33)			18 au 19/05/21		
		Nantes (44)		23 au 24/06/21		
	Sud Marseille (13)			21 au 22/04/21		
		Toulouse (31)		10 au 11/05/21		
	Sud-Est Meyzieu (Jonage 69)			31/05 au 01/06/21		

Dorothee Sage,

Chef de département QHSE - LECASUD (Centrale d'achat E.Leclerc)

Dorothee SAGE est Chef de département QHSE pour LECASUD.

Elle a suivi une formation AFTRAL "Stockage des produits dangereux" de deux jours, sur le site LECASUD de Le LUC (83).

"Notre Centrale d'achat pour l'approvisionnement des magasins E.Leclerc de la région PACA et la Corse, fait appel à AFTRAL depuis plusieurs années pour former nos collaborateurs, notamment au transport de marchandises dangereuses par route et par mer.

Avec plus de 100 000 m² d'entrepôts, nous avons l'obligation de connaître les risques présentés par les matières dangereuses telles que les produits ménagers pour en organiser le stockage, conformément à la réglementation en vigueur.

J'ai donc suivi la formation AFTRAL " Stockage des produits dangereux", avec le formateur Nabil

HEDHLI, qui a su totalement adapter la formation à nos besoins : une approche terrain complétant l'approche théorique, des exercices pratiques permettant une meilleure compréhension et appropriation des méthodes présentées... des "+" qui ont permis un déploiement opérationnel immédiat. Nous sollicitons régulièrement Nabil HEDHLI, qui a su rester **disponible pour répondre à nos interrogations, nous apporter son expertise**, son retour d'expérience et ses conseils judicieux, qui profitent à l'ensemble de l'entreprise. Autant d'atouts qui font d'AFTRAL un organisme de formation que je ne peux que recommander".

Paroles
de **Pros**

Risque chimique

• Cadres et Maîtrise

Pour plus d'informations, demande de devis, rendez-vous sur notre nouvelle page internet dédiée :



<https://www.aftral.com/risque-chimique>

Prévention du risque chimique

PS RE 38
Perfectionnement

Public :

→ Personnel manipulant des produits chimiques.

Objectifs :

- Identifier les propriétés physico-chimiques et prévenir les risques présentés par les matières dangereuses.
- Appliquer les recommandations de sécurité lors de leur manipulation et de leur stockage.

Validation :

→ Attestation de fin de formation.

Durée : 1 jour.



Les Plus :

→ Réalisation d'expériences réelles illustrant les risques des matières dangereuses, dans des salles dédiées et équipées.

RÉGION	VILLE	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{EME} TRIMESTRE	3 ^{EME} TRIMESTRE	4 ^{EME} TRIMESTRE
Prévention du risque chimique			1 jour		
PS RE 38					
Est	Champforgeuil (71)		25/06/21		
	Henin Beaumont (62)		10/05/21		
Ile-de-France	Jarville-la Malgrange (54)				04/11/21
	Monchy St-Eloi (60)				02/11/21
	Torvilliers (10)	19/01/21			
	Paris (75)	19/02/21		03/09/21	
Nord	Monchy St-Eloi (60)				02/11/21
	Dourges (62)		10/05/21		
Ouest	Bordeaux (33)	09/03/21			05/10/21
	Nantes (44)	22/01/21			
	Nantes (44)	02/02/21			
Sud	Rennes (35)		04/06/21		
	Marseille (13)		01/06/21		
	Toulouse (31)		17/05/21		18/10/21
Sud-Est	Mezrieu (Jonage 69)		05/05/20	20/09/21	

Nabil Hedhli,

Chef de projets AFTRAL depuis 20 ans
au sein du DRETL (Département Risques et Environnement Transport et Logistique)

Fort de plus de 40 ans d'expérience dans la formation pour le transport et la logistique des matières dangereuses, AFTRAL met tout son savoir-faire au service des entreprises et des particuliers, en proposant une offre de formation / conseil sans cesse renouvelée.

“Grâce à notre **expertise**, notre **réseau Matières Dangereuses** et **nos moyens pédagogiques**, nous pouvons répondre aux exigences toujours plus complexes des entreprises, du fait de l'évolution constante de la réglementation : gestion de déchets infectieux ou d'amiante, transport de batteries au lithium, stockage de produits dangereux avec la Directive Seveso 3... Autant de secteurs d'activités spécifiques qui nécessitent une veille et une adaptation constantes.

De plus, avec les **évolutions techniques** que nous connaissons depuis de nombreuses années, l'accès à l'information et à l'image a changé. Les nouveaux outils multimédia nous obligent à nous adapter pour proposer à nos partenaires des **solutions de formation / conseil** toujours plus **performantes et innovantes** : Digital learning, application smartphone ou logiciel en sont les parfaits exemples.

L'innovation est tout l'enjeu des années à venir.”

Paroles
de **Pros**



MATIÈRES DANGEREUSES, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

Contacts :

voir en dernière page de cette Offre Nationale Matières Dangereuses 2021

Gestion des déchets dangereux

• Cadres et Maîtrise

Gestion des déchets : expédition et transport

PC RE 20
Perfectionnement

Public :

→ Personnels en charge des expéditions de déchets dangereux.

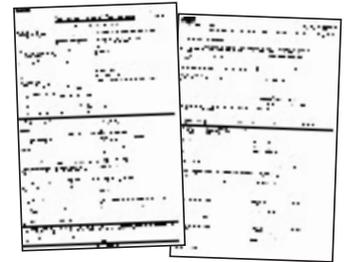
Durée : 1 jour.

Objectifs :

- Identifier les particularités du Code de l'Environnement et de l'ADR.
- Rédiger un Bordereau de Suivi de Déchets.
- Réaliser un conditionnement contenant un déchet dangereux.

Validation :

→ Attestation de fin de formation.



REGION	VILLE	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{EME} TRIMESTRE	3 ^{EME} TRIMESTRE	4 ^{EME} TRIMESTRE	
Gestion des déchets : expédition et transport			1 jour			
PC RE 20	Est Jarville-la-Malgrange (Nancy 54)		03/06/21			
	Ile-de-France Paris (75)		18/05/21			
	Nord St Etienne du R. (Rouen 76)		17/06/21			
	Ouest	Bordeaux (33)		20/05/21		
		Nantes (44)		22/06/21		
	Sud	Marseille (13)		27/05/21		
		Toulouse (31)		22/06/21		
	Sud-Est Meyzieu (Jonage 69)		02/06/21			

Sûreté

• Cadres et Maîtrise

La sûreté des marchandises dangereuses au titre du chapitre 1.10 (ADR/RID/ADN)

PC RE 48
Perfectionnement

Public & Pré-requis :

- Cadres d'entreprises concernées par la logistique des marchandises dangereuses. Agents de maîtrise. Animateur en charge de la sûreté. Conseillers à la sécurité. Responsables QSE (qualité, environnement, sécurité).
- Connaissance des réglementations du transport des marchandises dangereuses et aptitudes à la rédaction de rapports.

Validation :

→ Attestation de fin de formation.

Durée : 1 jour.



Les Plus :

- Un retour d'expérience avisé pour l'aide à la rédaction du plan de sûreté.

Objectifs :

- Etre sensibilisé aux risques de vols et d'attentats.
- Identifier les menaces par rapport à ses activités.
- Analyser les risques.
- Concevoir le plan de sûreté.

		1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{EME} TRIMESTRE	3 ^{EME} TRIMESTRE	4 ^{EME} TRIMESTRE	
La sûreté des marchandises dangereuses au titre du chapitre 1.10 (ADR/RID/ADN)			1 jour			
PC RE 48	Est Jarville-la-Malgrange (Nancy 54)			29/09/21		
	Ile-de-France Paris (75)		09/06/21			
	Nord	Monchy St-Eloi (60)				17/11/21
		Ouest	Bordeaux (33)	11/02/21		
	Nantes (44)					04/11/21
	Sud	Marseille (13)		20/04/21		
		Toulouse (31)		18/01/21		
	Sud-Est Meyzieu (Jonage 69)		02/03/21			

Transport aérien

• Cadres et Maîtrise

Pour plus d'informations, demande de devis, rendez-vous sur notre nouvelle page internet dédiée :



<https://www.aftral.com/iata-matieres-dangereuses>

Traitement des marchandises dangereuses pour le transport aérien - IATA (Cat. 1, 3 - Expéditeurs, transitaires) (Cat.6 - Acceptation - Hors radioactifs*)

PM RE 02
PM RE 03



Perfectionnement

Public :

→ Collaborateurs ou personnels des sociétés d'expéditeurs ou de transitaires tels que définis par les catégories 1, 3 et 6 du tableau 1.5.A des DGR (Dangerous Goods Regulations).

Objectifs :

- **Formation de base** : Maîtriser les opérations de traitement des marchandises dangereuses pour la présentation au transport aérien conformément à l'annexe 18 de l'OACI, doc 9284 AN/905.
- **Formation de recyclage** : Réactualiser les connaissances nécessaires à une maîtrise du rôle d'agent de fret traitant des marchandises dangereuses pour la présentation au transport aérien conformément à l'annexe 18 de l'OACI, doc 9284 AN/905.

Validation :

- Certificat de réussite si obtention d'au moins 80 % des points au test final.
- *Ce stage ne qualifie pas la catégorie 6 pour la formation aux matières radioactives (complément 1 jour - PA AE 05).
- Attestation de fin de formation.

Durées :

- **Formation de base**
PM RE 02 - 4 jours.
- **Formation de recyclage** (être titulaire d'un certificat de réussite en cours de validité au jour de l'examen)
PM RE 03 - 2 jours.
- Validité** : 2 ans.



Emballage des marchandises dangereuses pour le transport aérien - IATA (Catégorie 2 - Emballeurs)

PM AE 03



Perfectionnement

Public & Pré-requis :

→ Emballeurs de marchandises dangereuses pour le transport aérien [catégorie 2 du tableau 1.5A de la réglementation IATA], en formation initiale ou en formation de recyclage.

Objectifs :

→ Acquérir (ou renouveler) des connaissances approfondies en matière d'emballages conformément à l'annexe 18 de l'OACI, doc 9284 AN/905.

Validation :

- Certificat de réussite si obtention d'au moins 80 % des points au test final.
- Attestation de fin de formation.

Durée : 2 jours.

Validité : 2 ans.

Transport aérien de matières radioactives

PA AE 05



Perfectionnement

Public & Pré-requis :

- Compagnies aériennes, transitaires, agents de handling, exportateurs.
- Avoir suivi le stage de base PM RE 02, PM RE 03 ou PA AE 04.

Objectifs :

→ Acquérir les connaissances nécessaires au traitement aérien des matières radioactives conformément à l'annexe 18 de l'OACI, doc 9284 AN/905.

Validation :

- Certificat de réussite si obtention d'au moins 80 % des points au test final.
- Attestation de fin de formation.

Durée : 1 jour.

Validité : 2 ans.

Rachid Mira,

Formateur AFTRAL, IATA Matières Dangereuses

AFTRAL propose une large palette de formations IATA, de la formation générale pour les étudiants, à celles plus spécialisées sur les marchandises dangereuses pour les professionnels.

"En tant que "IATA Accredited Training School" (ATS), nous formons toutes les catégories de personnel (expéditeurs, emballers, transitaires, agents de contrôle de sûreté...) au transport aérien de marchandises dangereuses, et proposons des formations ciblées, adaptées à leurs besoins : **expédition de parfums / produits cosmétiques, matières**

infectieuses, batteries au lithium...

Les évolutions et exigences de la réglementation IATA DGR (Dangerous Goods Regulation) impliquent une veille, une expertise, une réactivité et une adaptabilité constantes. Autant d'atouts qui font notre force, pour la plus grande satisfaction de nos stagiaires !"

Paroles
de Pros



MATIÈRES DANGEREUSES, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

Contacts :

voir en dernière page de cette Offre Nationale Matières Dangereuses 2021

Transport aérien

• Cadres et Maîtrise

REGION	VILLE	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{EME} TRIMESTRE	3 ^{EME} TRIMESTRE	4 ^{EME} TRIMESTRE
Traitement des marchandises dangereuses pour le transport aérien - IATA					
(Cat. 1, 3 - Expéditeurs, transitaires) (Cat.6 - Acceptation - Hors radioactifs) (Formation de base) 4 jours					
PM RE 02					
Est	Jarville-la-Malgrange (Nancy 54)	01 au 04/02/21	03 au 06/05/21	05 au 08/07/21	15 au 18/11/21
	Longvic (21)	18 au 21/01/21	26 au 29/04/21	20 au 23/09/21	
	Longvic (21)		14 au 17/06/21		
Ile-de-France	Paris (75)	12 au 15/01/21	13 au 16/04/21	31/08 au 03/09/21	13 au 15/10/21
	Paris (75)	26 au 29/01/21	27 au 30/04/21	14 au 17/09/21	16 au 19/11/21
	Paris (75)	09 au 12/02/21	18 au 21/05/21		14 au 17/12/21
	Paris (75)	23 au 26/03/21	15 au 18/06/21		
	Paris (75)		29/06 au 02/07/21		
Nord	Monchy St-Eloi (60)	15 au 18/03/21			02 au 05/11/21
	Wasquehal (59)		21 au 24/06/21		15 au 18/11/21
Ouest	St Etienne du R. (Rouen 76)	01 au 04/02/21			04 au 07/10/21
	Bordeaux (33)	01 au 04/02/21	19 au 22/04/21		18 au 21/10/21
	Bordeaux (33)		21 au 24/06/21		15 au 18/11/21
	Nantes (44)	11 au 14/01/21	25 au 28/05/21		
	Rennes (35)	22 au 25/03/21	07 au 10/06/21	27 au 30/09/21	
	St Paul (La Réunion)	08 au 10/02/21			
Sud	Marseille (13)	01 au 04/02/21	03 au 06/05/21	20 au 23/09/21	02 au 05/11/21
	Nice (06)	26 au 29/01/21	29/03 au 01/04/21		19 au 22/10/21
	Pérols (34)		26 au 29/04/21		
	Toulouse (31)	19 au 22/01/21	26 au 29/04/21	21 au 24/09/21	15 au 18/11/21
	Toulouse (31)	29 au 01/04/21	31 au 03/06/21		
Sud-Est	Meyzieu (Jonage 69)	11 au 14/01/21	26 au 29/04/21	27 au 30/09/21	18 au 21/10/21
	Meyzieu (Jonage 69)	01 au 04/02/21	25 au 28/05/21		15 au 18/11/21
	Meyzieu (Jonage 69)	22 au 25/03/21	21 au 24/06/21		14 au 17/12/21
Traitement des marchandises dangereuses pour le transport aérien – IATA					
(Cat. 1, 3 - Expéditeurs, transitaires) (Cat.6 - Acceptation - Hors radioactifs) (Formation de recyclage) 2 jours					
PM RE 03					
Est	Jarville-la-Malgrange (Nancy 54)	25 au 26/01/21		08 au 09/09/21	08 au 09/11/21
	Jarville-la-Malgrange (Nancy 54)	18 au 19/03/21			30 au 01/10/21
	Longvic (21)		09 au 10/06/21	01 au 02/07/21	
Ile-de-France	Paris (75)	05 au 06/01/21	08 au 09/04/21	06 au 07/07/21	04 au 05/11/21
	Paris (75)	02 au 03/02/21	22 au 23/04/21	07 au 08/09/21	05 au 06/12/21
	Paris (75)	23 au 24/02/21	11 au 12/05/21		21 au 22/12/21
	Paris (75)	10 au 11/03/21	08 au 09/06/21		
	Paris (75)		22 au 23/06/21		
Nord	Monchy St-Eloi (60)	08 au 09/03/21			11 au 12/10/21
	Wasquehal (59)	29 au 30/03/21	10 au 11/06/21		25 au 26/11/21
	St Etienne du R. (Rouen 76)	11 au 12/02/21			21 au 22/10/21
Ouest	Bordeaux (33)	18 au 19/02/21	15 au 16/04/21	20 au 21/09/21	13 au 14/10/21
	Bordeaux (33)	15 au 16/03/21	10 au 11/05/21		04 au 05/11/21
	Bordeaux (33)		07 au 08/06/21		13 au 14/12/21
	Nantes (44)	06 au 07/01/21	11 au 12/05/21	06 au 07/09/21	
	Nantes (44)	25 au 26/01/21	14 au 15/06/21		
	Rennes (35)	04 au 05/02/21	12 au 13/04/21		
Sud	Rennes (35)		21 au 22/06/21		
	Marseille (13)	18 au 19/02/21	10 au 11/06/21	16 au 17/09/21	25 au 26/10/21
	Marseille (13)	22 au 23/03/21			08 au 09/11/21
	Nice (06)		17 au 18/05/21		11 au 12/10/21
	Nice (06)				29 au 30/11/21
	St Paul (La Réunion)	17 au 18/02/21			
	Toulouse (31)	25 au 26/01/21	06 au 07/04/21	08 au 09/07/21	18 au 19/10/21
	Toulouse (31)	08 au 09/02/21	03 au 04/05/21	01 au 02/09/21	08 au 09/11/21
	Toulouse (31)	04 au 05/03/21	27 au 28/05/21	13 au 14/09/21	13 au 14/12/21
	Toulouse (31)		24 au 25/06/21		
Sud-Est	Meyzieu (Jonage 69)	07 au 08/01/21	12 au 13/04/21	08 au 09/09/21	25 au 26/10/21
	Meyzieu (Jonage 69)	27 au 28/01/21	03 au 04/05/21		08 au 09/11/21
	Meyzieu (Jonage 69)	22 au 23/02/21	07 au 08/06/21		13 au 14/12/21
	Meyzieu (Jonage 69)	15 au 16/03/21	28 au 29/06/21		

Transport aérien

• Cadres et Maîtrise

REGION	VILLE	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{EME} TRIMESTRE	3 ^{EME} TRIMESTRE	4 ^{EME} TRIMESTRE
Emballage des marchandises dangereuses pour le transport aérien - IATA (Catégorie 2 - Emballeurs)			2 jours		
PM AE 03					
Est	Jarville-la-Malgrange (Nancy 54)		06 au 07/04/21	01 au 02/09/21	
	Jarville-la-Malgrange (Nancy 54)			06 au 07/09/21	
Ile-de-France	Paris (75)		13 au 14/04/21		19 au 20/10/21
Nord	St Etienne du R. (Rouen 76)				13 au 14/12/21
Ouest	Bordeaux (33)		26 au 27/04/21		25 au 26/10/21
	Nantes (44)			05 au 06/07/21	
Sud-Est	Meyzieu (Jonage 69)		06 au 07/04/21		04 au 05/11/21
Transport aérien de matières radioactives			1 jour		
PA AE 05					
Nord	Monchy St-Eloi (60)				19/11/21
Ile-de-France	Paris (75)		21/06/21		
Sud	Marseille (13)	05/02/21			
	Toulouse (31)	27/01/21			
Ouest	Nantes (44)	08/01/21			

Expédition de batteries au lithium en transport aérien (Formations Initiale et Recyclage)

PM RE 18
Perfectionnement



Public :

→ Collaborateurs ou personnels des Sociétés d'emballeurs, d'expéditeurs ou de transitaires, tels que définis par les catégories 1, 3 du tableau 1.5A des DGR (Dangerous Goods Regulations).

Objectifs :

→ Maîtriser les opérations de traitement des marchandises dangereuses pour la présentation au transport aérien (UN 3480-3090-3481-3091-3171) conformément à l'annexe 18 de l'OACI, doc. 9284 AN/905.

Validation :

→ Certificat de réussite si obtention d'au moins 80 % des points au test final.
→ Attestation de fin de formation.

Durée : 2 jours.

Validité : 2 ans.



Expédition de matières infectieuses en transport aérien (Formations Initiale et Recyclage)

PM RE 19
Perfectionnement



Public :

→ Collaborateurs ou personnels des Sociétés d'emballeurs, d'expéditeurs ou de transitaires, tels que définis par les catégories 1, 3 du tableau 1.5A des DGR (Dangerous Goods Regulations).

Objectifs :

→ Maîtriser les opérations de traitement des marchandises dangereuses pour la présentation au transport aérien (UN 2814-2900 - 3291 - 3373 - 3549) conformément à l'annexe 18 de l'OACI, doc 9284 AN/905.

Validation :

→ Certificat de réussite si obtention d'au moins 80 % des points au test final.
→ Attestation de fin de formation.

Durée : 2 jours.

Validité : 2 ans.



Expédition de produits pour parfumerie et produits de consommation en transport aérien (Formations initiale et recyclage)

PM RE 20
Perfectionnement



Public :

→ Collaborateurs ou personnels des Sociétés d'expéditeurs ou de transitaires, tels que définis par les catégories 1, 3 du tableau 1.5A des DGR (Dangerous Goods Regulations).

Objectifs :

→ Maîtriser les opérations de traitement des marchandises dangereuses pour la présentation au transport aérien (UN 1266/ID8000) conformément à l'annexe 18 de l'OACI, doc 9284 AN/905.

Validation :

→ Certificat de réussite si obtention d'au moins 80 % des points au test final.
→ Attestation de fin de formation.

Durée : 2 jours.

Validité : 2 ans.



MATIÈRES DANGEREUSES, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

Contacts :

voir en dernière page de cette Offre Nationale Matières Dangereuses 2021

Transport aérien

• Cadres et Maîtrise

REGION	VILLE	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{EME} TRIMESTRE	3 ^{EME} TRIMESTRE	4 ^{EME} TRIMESTRE
Expédition de batteries au lithium en transport aérien (Formations Initiale et Recyclage)			2 jours		
PM RE 18	Est Jarville-la-Malgrange (Nancy 54)		26 au 27/04/21	08 au 09/09/21	02 au 03/11/21
	Longvic (21)	01 au 02/02/21			25 au 26/10/21
Ile-de-France	Paris (75)	06 au 07/05/21			09 au 10/11/21
Nord	Monchy St-Eloi (60)	10 au 11/03/21			
	Montivilliers (Le Havre 76)				25 au 26/10/21
	St Etienne du R. (Rouen 76)		29 au 30/06/21		
Ouest	Bordeaux (33)	15 au 16/02/21			08 au 09/11/21
	Nantes (44)	18 au 19/01/21	22 au 23/04/21	13 au 14/09/21	
Sud	Nice (06)	15 au 16/02/21			13 au 14/10/21
	Marseille (13)	11 au 12/02/21			07 au 08/10/21
	Toulouse (31)		25 au 26/05/21		06 au 07/10/21
Sud-Est	Meyzieu (Jonage 69)		14 au 15/04/21		25 au 26/10/21
Expédition de matières infectieuses en transport aérien (Formations Initiale et Recyclage)			2 jours		
PM RE 19	Est Longvic (21)		25 au 26/05/21		
Expédition de produits pour parfumerie et produits de consommation en transport aérien (Formations Initiale et Recyclage)			2 jours		
PM RE 20	Est Jarville-la-Malgrange (Nancy 54)	08 au 09/02/21			11 au 12/10/21
	Longvic (21)		17 au 18/05/21		
Ile-de-France	Paris (75)		20 au 21/04/21		26 au 27/10/21
Nord	Monchy St-Eloi (60)		01 au 02/06/21		
	St Etienne du R. (Rouen 76)				27 au 28/10/21
Ouest	Bordeaux (33)		09 au 10/06/21		15 au 16/12/21
	Orléans (45)	15 au 16/02/21			
	Rennes (35)			20 au 21/09/21	
Sud	Nice (06)	18 au 19/01/21		13 au 14/09/21	
Sud-Est	Meyzieu (Jonage 69)		08 au 09/04/21		27 au 28/10/21

Cédric Tessier,

Président d'EFFIDENCE

"Notre société conçoit et commercialise un chariot robotisé "Effibot", qui assure le transport des flux logistiques dans les entrepôts et usines.

Nous avons une problématique concernant les expéditions des Batteries au lithium que nous expédions par route et par avion. J'ai rencontré Monsieur Pierre Guillemaut, Directeur du Département Risques et Environnement Transport Logistique, à l'occasion de la SITL à PARIS, sur le stand Matières Dangereuses AFTRAL. **Monsieur GUILLEMAUT a su m'expliquer clairement les différentes problématiques liées au transport de mes robots, et m'orienter vers les formations les plus adaptées à mon activité.**

Nous devons réaliser ces formations rapidement : la planification régionale en Auvergne-Rhône-Alpes de l'AFTRAL nous a permis de réaliser ses actions dans les meilleurs délais. Ainsi, nous avons positionné nos collaborateurs sur les



Paroles
de **Pros**



formations "ADR : principe généraux" (PC RE 05), et **IATA "Expédition de batteries au lithium en transport aérien" (PM RE 18). Ces formations nous ont apporté une solution rapide et adaptée à notre activité.**

Afin de répondre au développement de notre activité, nous prévoyons de positionner prochainement nos collaborateurs sur une formation IMDG "Transport maritime international de matières dangereuses". Les échos positifs de mon entourage sur le savoir-faire d'AFTRAL se sont avérés réels, et je recommanderai moi aussi désormais AFTRAL.

MATIÈRES DANGEREUSES, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

Transport aérien

• Manutentionnaires

Initiation des agents chargés de la manutention du fret et des bagages - IATA (Cat. 5 et 8)

PA AE 04
Perfectionnement



Public :

→ Personnel chargé de la manutention du fret et des bagages.

Objectifs :

→ Acquérir les connaissances nécessaires au traitement manuel des Matières Dangereuses conformément à l'annexe 18 de l'OACI, doc 9284 AN/905.

Validation :

→ Certificat de réussite si obtention d'au moins 80 % des points au test final (incluant ou non les radioactifs, si suivi du stage complémentaire).
→ Attestation de fin de formation.

Durée : 1 jour. (+ 1 jour si suivi du stage complémentaire PA AE 05 "Radioactifs").

Validité : 2 ans.

REGION	VILLE	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{EME} TRIMESTRE	3 ^{EME} TRIMESTRE	4 ^{EME} TRIMESTRE
Initiation des agents chargés de la manutention du fret et des bagages IATA Catégories 5 & 8)			1 jour		
PA AE 04	Ile-de-France Paris (75)		10/06/21		

Initiation des agents chargés de la manutention des bagages - IATA (Cat. 5, 8 et 12)

PA AE 06
Perfectionnement



Public :

→ Personnel chargé uniquement de la manutention des bagages.

Objectifs :

→ Acquérir les connaissances nécessaires au contrôle des bagages conformément à l'annexe 18 de l'OACI, doc 9284 AN/905.

Validation :

→ Certificat de réussite si obtention d'au moins 80 % des points au test final.
→ Attestation de fin de formation.

Durée : 0,5 jour.

Validité : 2 ans.

REGION	VILLE	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{EME} TRIMESTRE	3 ^{EME} TRIMESTRE	4 ^{EME} TRIMESTRE
Initiation des agents chargés de la manutention des bagages - IATA (Cat. 5, 8 et 12)			0,5 jour		
PA AE 06	Ile-de-France Paris (75)		18/05/21		

Initiation des agents de filtrage et d'enregistrement au transport des marchandises dangereuses par avion - IATA (Cat. 9 et 12)

PA AE 09
Perfectionnement



Public :

→ Agents de sûreté chargés de filtrer les voyageurs, les bagages et le fret.
→ Personnel chargé du traitement des voyageurs.

Objectifs :

→ Acquérir les connaissances nécessaires au contrôle visuel et manuel des Matières Dangereuses dans les bagages, conformément à l'annexe 18 de l'OACI, doc 9284 AN/905.

Validation :

→ Certificat de réussite si obtention d'au moins 80 % des points au test final.
→ Attestation de fin de formation.

Durée : 0,5 jour.

Validité : 2 ans.

REGION	VILLE	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{EME} TRIMESTRE	3 ^{EME} TRIMESTRE	4 ^{EME} TRIMESTRE
Initiation des agents de filtrage et d'enregistrement au transport des marchandises dangereuses par avion - IATA (Cat. 9 et 12)			0,5 jour		
PA AE 09	Ile-de-France Paris (75)		19/05/21		



MATIÈRES DANGEREUSES, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

Contacts :

voir en dernière page de cette Offre Nationale Matières Dangereuses 2021

Transport aérien

• Cadres et Maîtrise

Traitement des animaux vivants (LAR) pour le transport aérien

NOUVEAU

PM RE 22
Perfectionnement

Public & Pré-requis :

- Personnel d'acceptation des agents aériens.
- Agents de manutention des aéroports (fret et passagers).
- Accompagnateur d'animaux vivants.
- Tout expéditeur, transitaire, groupeur, ou acteur du transport d'animaux vivants.
- Les participants doivent se munir de la réglementation IATA LAR en vigueur.

Objectifs :

- Maîtriser les opérations de traitement des animaux vivants pour la présentation au transport aérien en garantissant le bien-être animal, conformément à la CITES et OIE.

Validation :

- Test de contrôle des compétences / minimum 80 % de bonnes réponses requis.
- Attestation de formation Réglementation IATA du Transport des animaux vivants conformément aux Résolutions 620 de la Conférence des services de fret de l'IATA et de la CITES.

Durée : 2 jours.

Validité : 36 mois. (si succès au test final)



NOUVEAU

PM RE 23
Perfectionnement

Réglementation du contrôle de la température (TCR) pour le transport aérien

Public :

- Salariés d'expéditeurs ou de transitaires, compagnies, tels que définis par le chapitre 17.12.5 de la Réglementation du contrôle de la température (TCR).

Objectifs :

- Maîtriser les opérations de traitement des produits périssables et pharma (produits de soins de santé sensibles à la température) pour la présentation au transport aérien conformément au règlement IATA de contrôle de la température.

Validation :

- Attestation de fin de formation.
- Ce stage valide l'obligation de formation requise par le point 4 du contrôle de la certification CEIV IATA.

Durée : 2 jours.



REGION	VILLE	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{EME} TRIMESTRE	3 ^{EME} TRIMESTRE	4 ^{EME} TRIMESTRE
Traitement des animaux vivants (LAR) pour le transport aérien			2 jours		
PM RE 22	Est Jarville-la-Malgrange (Nancy 54)			02 au 03/09/21	
NOUVEAU	Ile-de-France Paris (75)	28 au 29/01/21			
	Nord Monchy St-Eloi (60)		04 au 05/05/21		
	Ouest Bordeaux (33)	16 au 17/03/21			
	Sud Marseille (13)			07 au 08/07/21	
	Sud-Est Meyzieu (Jonage 69)				17 au 18/11/21
Réglementation du contrôle de la température (TCR) pour le transport aérien			2 jours		
PM RE 23	Est Jarville-la-Malgrange (Nancy 54)				21 au 22/10/21
NOUVEAU	Ile-de-France Paris (75)	10 au 11/02/21			
	Nord Monchy St-Eloi (60)		10 au 11/06/21		
	Ouest Bordeaux (33)		20 au 21/04/21		
	Sud Marseille (13)			01 au 02/09/21	
	Sud-Est Meyzieu (Jonage 69)				14 au 15/12/21

Transport maritime

• Cadres et Maîtrise

Pour plus d'informations, demande de devis, rendez-vous sur notre nouvelle page internet dédiée :



<https://www.aftral.com/imdg-matieres-dangereuses>

Transport maritime international de matières dangereuses

PC RE 06
Perfectionnement

Public :

- Personnel en charge de l'expédition et de la réception de marchandises dangereuses par voie maritime.
- Personnel assurant l'organisation des transports et du chargement et déchargement des engins de transport.

Objectifs :

- Appliquer la réglementation pour le transport de matières dangereuses par voie maritime
- Appliquer les prescriptions de rédaction d'une déclaration maritime.
- Appréhender les spécificités des ports nationaux et locaux.

Validation :

- Attestation de formation conforme au chapitre 1.3 du Code IMDG en vigueur.

Durée : 2 jours.

Recyclage : transport maritime international de matières dangereuses

PC RE 58
Perfectionnement

Public & Pré-requis :

- Personnel en charge de l'expédition et de la réception de marchandises dangereuses par voie maritime.
- Personnel assurant l'organisation des transports et du chargement et déchargement des engins de transport.
- Avoir suivi un stage initial concernant le transport de marchandises dangereuses par voie maritime.

Objectifs :

- Appliquer la réglementation pour le transport de matières dangereuses par voie maritime.

- Appliquer les prescriptions de rédaction d'une déclaration maritime.
- Appréhender les spécificités des ports nationaux et locaux.
- Identifier les nouveautés réglementaires du transport international de marchandises dangereuses par voie maritime.

Validation :

- Attestation de formation conforme au chapitre 1.3 du Code IMDG en vigueur.

Durée : 1 jour.



Les Plus :

- Des exercices adaptés pour appréhender la manipulation du code IMDG.



Journée complémentaire : Transport maritime international de matières dangereuses

PC RE 65
Perfectionnement

Public & Pré-requis :

- Personnel en charge de l'expédition et de la réception de marchandises dangereuses par voie maritime.
- Personnel assurant l'organisation des transports et du chargement et déchargement des engins de transport.

Avoir suivi une formation PCRE06 ou PCRE58 en amont de cette journée complémentaire.

Objectifs :

- Appliquer les prescriptions réglementaires concernant l'emballage, le chargement et le transport de marchandises dangereuses par les voies maritimes.

- Manipuler les amendements maritimes en vigueur.
- Contrôler des documents de transport de marchandises dangereuses conformes à la réglementation IMDG.

Validation :

- Attestation de fin de formation.

Durée : 1 jour.

Transport maritime international de matières dangereuses - Experts

NOUVEAU
PC RE 72
Perfectionnement

Public & Pré-requis :

- Personnel en charge de la classification des matières dangereuses.
- Personnel en charge de l'emballage des matières dangereuses.
- Personnel en charge de l'expédition et de la réception de marchandises dangereuses par voie maritime.
- Personnel assurant l'organisation des transports et du chargement et déchargement des engins de transport.
- Personnel en charge du chargement des navires.
- Personnel de compagnies maritimes.

Objectifs :

- Appliquer la réglementation pour le transport de matières dangereuses par voie maritime.
- Appliquer les prescriptions de rédaction d'une déclaration maritime.
- Maîtriser l'utilisation du règlement IMDG
- Appréhender les spécificités des ports nationaux et locaux.

Validation :

- Attestation de fin de formation remise au participant selon le chapitre 1.3 de l'IMDG en vigueur.

Durée : 3 jours.

MATIÈRES DANGEREUSES, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

Contacts :

voir en dernière page de cette Offre Nationale Matières Dangereuses 2021

Transport maritime

• Cadres et Maîtrise

REGION	VILLE	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{EME} TRIMESTRE	3 ^{EME} TRIMESTRE	4 ^{EME} TRIMESTRE
Transport maritime international de matières dangereuses			2 jours		
PC RE 06	Est				
	Bischheim (67)				18 au 19/10/21
	Jarville-la-Malgrange (Nancy 54)	15 au 16/02/21			
	Jarville-la-Malgrange (Nancy 54)	08 au 09/03/21			
	Longvic (21)		21 au 22/06/21		
	Reims (51)		14 au 15/06/21		
	Ile-de-France				
	Paris (75)	04 au 05/02/21	15 au 16/06/21	21 au 22/09/21	14 au 15/12/21
	Paris (75)	30 au 31/03/21			
	Nord				
	Calais (62)				22 au 23/11/21
	Grande-Synthe (Dunkerque 59)		07 au 08/06/21		
	Montvilliers (Le Havre 76)				18 au 19/10/21
	St Etienne du R. (Rouen 76)	08 au 09/02/21			
	Ouest				
	Bordeaux (33)	24 au 25/02/21	02 au 03/06/21		27 au 28/10/21
	Nantes (44)	08 au 09/02/21	03 au 04/05/21		
	Sud				
	Marseille (13)	15 au 16/02/21	17 au 18/05/21	27 au 28/09/21	17 au 18/11/21
	Nice (06)	03 au 04/02/21	07 au 08/06/21		02 au 03/11/21
	St Paul (La Réunion)	15 au 16/02/21			
	Toulouse (31)	22 au 23/02/21	12 au 13/04/21		15 au 16/11/21
	Sud-Est				
	Meyzieu (Jonage 69)	24 au 25/02/21	09 au 10/06/21	15 au 16/09/21	15 au 16/11/21
Recyclage : transport maritime international de matières dangereuses			1 jour		
PC RE 58	Est				
	Bischheim (67)				20/10/21
	Jarville-la-Malgrange (Nancy 54)	11/03/21			
	Longvic (21)		24/06/21		
	Reims (51)		17/06/21		
	Ile-de-France				
	Paris (75)	08/02/21	14/06/21	20/09/21	08/11/21
	Paris (75)	29/03/21			13/12/21
	Nord				
	Calais (62)				24/11/21
	Grande-Synthe (Dunkerque 59)		09/06/21		
	Montvilliers (Le Havre 76)				20/10/21
	St Etienne du R. (Rouen 76)	10/02/21			
	Ouest				
	Bordeaux (33)	26/02/21	04/06/21		29/10/21
	Nantes (44)	10/02/21	05/05/21		
	Sud				
	Marseille (13)		19/04/21		25/10/21
	St Paul (La Réunion)	16/02/21			
	Toulouse (31)		15/04/21	01/07/21	18/11/21
	Sud-Est				
	Meyzieu (Jonage 69)	26/02/21	11/06/21	17/09/21	18/11/21
Journée complémentaire : Transport maritime international de matières dangereuses			1 jour		
PC RE 65	Est				
	Jarville-la-Malgrange (Nancy 54)	17/02/21			
	Jarville-la-Malgrange (Nancy 54)	10/03/21			
	Longvic (21)		23/06/21		
	Reims (51)		16/06/21		
	Sud				
	Nice (06)	05/02/21	09/06/21		04/11/21
	Marseille (13)	17/02/21	20/04/21	29/09/21	26/10/21
	Marseille (13)		19/05/21		19/11/21
	Toulouse (31)	24/02/21	14/04/21	02/07/21	17/11/21
	Toulouse (31)		16/04/21		19/11/21
Transport maritime international de matières dangereuses - Experts			3 jours		
PC RE 72 NOUVEAU	Nord				
	Montvilliers (Le Havre 76)		04 au 06/05/21		

Paroles
de **Pros**

Marie-Luce-Pumont,

Responsable Maritime Lyon Panalpina France Transports Internationaux

Marie-Luce Pumont est Responsable Maritime pour le site de Lyon chez Panalpina France. Elle a suivi une formation AFTRAL "transport de matières dangereuses par voie maritime" sur deux jours, au sein même de son entreprise. De nouvelles fonctions ont nécessité une mise à jour réglementaire pour mieux l'appréhender : son évolution, le traitement des différents documents. En effet, "même si on ne remplit pas les déclarations, il faut vérifier

qu'elles sont conformes" déclare-t-elle. Une formation qu'elle juge utile, enrichissante, pratique, avec des exercices variés et complets... adaptée à la problématique de l'entreprise et des différents collaborateurs, avec un animateur dynamique, pratique et à l'écoute. Le plus, la possibilité de contacter le formateur pour des questions techniques pointues... Très satisfaite de sa formation avec AFTRAL et de la qualité de ses formateurs.



Transport multimodal

• Cadres et Maîtrise

Pour plus d'informations, demande de devis, rendez-vous sur notre nouvelle page internet dédiée :



<https://www.aftral.com/transport-multimodal-matieres-dangereuses>

Expédition piles et batteries au lithium par route et mer - ADR / IMDG

PC RE 67
Perfectionnement

Public & Pré-requis :

→ Personnel devant expédier des piles et batteries au lithium par les voies routière et maritime.

Objectifs :

→ Identifier les risques présentés par les piles et batteries au lithium
→ Définir le cadre réglementaire d'expédition des piles et batteries au lithium par la voie routière et la voie maritime.

Validation :

→ Attestation de formation selon le chapitre 1.3 de l'ADR et de l'IMDG en vigueur.

Durée : 1 jour.



Expédition de matières dangereuses par route et mer - ADR / IMDG

PC RE 68
Perfectionnement

Public :

→ Personnel en charge de l'expédition et de la réception de marchandises dangereuses par voies routière et maritime.
→ Personnel assurant l'organisation des transports et du chargement et déchargement des engins de transport.

Objectifs :

→ Identifier les risques associés à chaque matière dangereuse.
→ Identifier les différents types d'emballage d'une matière dangereuse.
→ Appliquer les réglementations pour le transport de matières dangereuses par voies routière et maritime lors de l'expédition de marchandises dangereuses.

→ Appliquer les prescriptions de rédaction d'une déclaration maritime.
→ Appliquer les règles d'empilage des conteneurs.
→ Appréhender les spécificités des ports nationaux et locaux.

Validation :

→ Attestation de formation selon le chapitre 1.3 de l'ADR et de l'IMDG en vigueur.

Durée : 2 jours.



Transport multimodal de matières dangereuses

PC RE 07
Perfectionnement

Public :

→ Personnels devant préparer des expéditions de marchandises dangereuses par différents modes de transport (route, air et mer).

Objectifs :

→ Appliquer les prescriptions réglementaires relatives aux différentes réglementations applicables pour le transport de marchandises dangereuses.
→ Identifier les particularités des différents règlements.
→ Rédiger les déclarations multimodales.

Validation :

→ Attestation de formation selon le chapitre 1.3 de l'ADR et de l'IMDG en vigueur.
→ Cette formation ne qualifie pas les catégories 1, 2, 3, 6 du tableau 1.5A des DGR (IATA).

Durée : 2 jours.



Matières dangereuses emballées en quantités limitées et exceptées (multimodal)

PC RE 59
Perfectionnement

Public :

→ Personnels participant aux expéditions de marchandises dangereuses emballées en quantités limitées ou exceptées par différents modes de transport.

Objectifs :

→ Appliquer les prescriptions réglementaires relatives aux différentes réglementations applicables pour le transport de marchandises dangereuses en quantités limitées ou exceptées.

→ Identifier les particularités des différents règlements.
→ Rédiger les déclarations multimodales.

Validation :

→ Attestation de formation selon le chapitre 1.3 de l'ADR et de l'IMDG en vigueur.
→ Cette formation ne qualifie pas les catégories 1, 2, 3, 6 du tableau 1.5A des DGR (IATA).

Durée : 1 jour.



MATIÈRES DANGEREUSES, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

Contacts :

voir en dernière page de cette Offre Nationale Matières Dangereuses 2021

Transport multimodal

• Cadres et Maîtrise

REGION	VILLE	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{EME} TRIMESTRE	3 ^{EME} TRIMESTRE	4 ^{EME} TRIMESTRE
Expédition piles et batteries au lithium par route et mer - ADR / IMDG			1 jour		
PC RE 67	Est Champforgeuil (71)		07/05/21		
	Jarville-la-Malgrange (Nancy 54)				13/10/21
	Longvic (21)	12/02/21		24/09/21	
Ile-de-France	Paris (75)		04/05/21		03/11/21
Nord	Grande-Synthe (Dunkerque 59)		27/04/21		
Ouest	Bordeaux (33)	17/02/21			10/11/21
Sud	Marseille (13)		22/06/21		15/10/21
	Toulouse (31)	29/03/21			27/10/21
Sud-Est	Meyzieu (Jonage 69)	17/03/21			15/10/21
Expédition de matières dangereuses par route et mer - ADR / IMDG			2 jours		
PC RE 68	Est Champforgeuil (71)		04 au 05/05/21		
	Jarville-la-Malgrange (Nancy 54)	08 au 09/02/21			08 au 09/11/21
	Longvic (21)			01 au 02/07/21	
Ile-de-France	Paris (75)		22 au 23/04/21		09 au 10/11/21
Nord	Grande-Synthe (Dunkerque 59)		28 au 29/04/21		
Ouest	Bordeaux (33)		17 au 18/06/21		
	Nantes (44)		18 au 19/05/21		
Sud	Marseille (13)				08 au 09/11/21
	Toulouse (31)		05 au 06/05/21		
Sud-Est	Meyzieu (Jonage 69)	18 au 19/03/21			11 au 12/10/21
Transport multimodal de matières dangereuses			2 jours		
PC RE 07	Est Jarville-la-Malgrange (Nancy 54)	15 au 16/03/21			
	Longvic (21)				18 au 19/10/21
	Torvilliers 10)		01 au 02/06/21		
Ile-de-France	Paris (75)	04 au 05/03/21			07 au 08/10/21
Nord	Grande-Synthe (Dunkerque 59)		26 au 27/05/21		
Ouest	Bordeaux (33)		06 au 07/04/21		02 au 03/11/21
	Nantes (44)	18 au 19/02/21			
Sud	Marseille (13)	08 au 09/03/21			27 au 28/10/21
	Toulouse (31)	25 au 26/03/21			21 au 22/10/21
Sud-Est	Meyzieu (Jonage 69)	15 au 16/03/21			13 au 14/10/21
Matières dangereuses emballées en quantités limitées et exceptées (multimodal)			1 jour		
PC RE 59	Est Longvic (21)	19/02/21			
Ile-de-France	Paris (75)	12/02/21			
Nord	Monchy St-Eloi (60)		20/04/21		
Ouest	Bordeaux (33)		23/04/21		
Sud	Toulouse (31)		18/05/21		
Sud-Est	Meyzieu (Jonage 69)		30/06/21		

Formations spécifiques à l'obligation du chapitre 1.3 de l'ADR et de l'IMDG

Manutention des colis de matières dangereuses en transport multimodal

PA RE 07
Perfectionnement

Public :

- Personnel chargé de la manutention et de l'expédition des colis par voies routière et maritime.

Objectifs :

- Décrire les risques présentés par les matières dangereuses.
- Identifier un colis de matières dangereuses selon les modes de transport routier, maritime.
- Identifier et appliquer les règles de manutention des colis de matières dangereuses.
- Mettre en œuvre les mesures d'urgence à prendre en cas d'accident.

Validation :

- Attestation de formation selon le chapitre 1.3 de l'ADR et de l'IMDG en vigueur.

Durée : 1 jour.

REGION	VILLE	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{EME} TRIMESTRE	3 ^{EME} TRIMESTRE	4 ^{EME} TRIMESTRE
Manutention des colis de matières dangereuses en transport multimodal			1 jour		
PA RE 07	Est Jarville-la Malgrange (54)	12/03/21			
	Longvic (21)		10/06/21		
	Torvilliers (10)				29/11/21
Ile-de-France	Paris (75)		06/04/21		
	Ouest Bordeaux (33)		19/05/21		
	Nantes (44)		16/06/21		
Sud	Nice (06)				21/10/21
	Marseille (13)		21/06/21		
	Pérols (34)				29/11/21
	Toulouse (31)		10/05/21		29/11/21
Sud-Est	Meyzieu (Jonage 69)	05/03/21			06/12/21

Transport multimodal

• Cadres et Maîtrise

L'emballage des marchandises dangereuses

PC RE 17
Perfectionnement

Public :

- Personnels devant choisir l'emballage pour préparer des expéditions de marchandises dangereuses pour différents modes de transport, emballeurs.

Objectifs :

- Appliquer les règles de conditionnement des marchandises dangereuses.

Validation :

- Attestation de formation conformément au chapitre 1.3 de l'ADR et de l'IMDG en vigueur.
- Cette formation ne qualifie pas la catégorie 2 du tableau 1.5A des DGR (IATA).

Durée : 1 jour.



REGION	VILLE	1 ^{ER} TRIMESTRE	2 ^{EME} TRIMESTRE	3 ^{EME} TRIMESTRE	4 ^{EME} TRIMESTRE
L'emballage des marchandises dangereuses			1 jour		
PC RE 17	Est Jarville-la Malgrange (54)			03/09/21	
	Longvic (21)	18/02/21			
	Ile-de-France Paris (75)		31/05/21		
Nord	Monchy Saint-Eloi (60)		21/04/21		
Ouest	Bordeaux (33)		28/04/21		22/10/21
	Nantes (44)		17/05/21		
Sud	Marseille (13)		30/06/21	24/09/21	
	Toulouse (31)		07/06/21		
Sud-Est	Meyzieu (Jonage 69)	21/01/21			

Les présentes conditions générales d'inscription et de participation concernent l'entité AFTRAL,

Article 1 - Actions de formation

Les dates et lieux des actions sont fixés : - soit par des documents valant offre de formation, établis et diffusés par AFTRAL, - soit par accord entre un ou plusieurs demandeurs de formation et AFTRAL (convention de formation). L'utilisation du genre masculin dans le libellé des programmes de formation permet de l'alléger mais ne peut être perçue comme de la discrimination en référence à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.

Article 1 bis - Conditions de réalisation des formations conduites d'engins de manutention en intra-entreprise

L'entreprise s'engage à fournir le ou les équipements de protection individuelle obligatoires pour l'utilisation des engins prévus au programme de la prestation. L'entreprise déclare que le ou les matériels mis à disposition d'AFTRAL pour la réalisation de la prestation ont fait l'objet des contrôles réglementaires, sont conformes à la législation en vigueur, faute de quoi ils ne pourront être utilisés au cours du stage et sont assurés d'une part par une police de responsabilité civile pour les dommages pouvant être causés aux tiers et ce conformément à la loi du 27.02.58 et d'autre part par une police bris de machine couvrant les dommages pouvant survenir à ce ou ces matériels. Les moyens locaux et matériels mentionnés dans le programme de formation ci-joint sont à mettre à disposition du testeur, par votre entreprise. Si les moyens prévus ne sont pas disponibles, nous ne pouvons garantir la bonne exécution du test commandé. L'acceptation de l'offre de formation :

- autorise le ou les formateurs/testeurs détachés par nos soins à réaliser dans votre entreprise les exercices pratiques prévus au programme de formation, ces personnes étant détentrices des CACES des catégories concernées et de l'avis d'aptitude médicale correspondant.
- vaut pour le ou les formateurs/testeurs détachés par nos soins, autorisation de conduite des engins de manutention/levage/chantier utilisés dans l'entreprise (en application de l'art R. 4323-56 du Code du Travail) pour la durée de la formation/test CACES(®)

Article 2 – Inscriptions

Les inscriptions, libellées sur un document contractuel d'AFTRAL, ou sur papier à en-tête du demandeur, doivent parvenir trois semaines (délai valable hors enseignement à distance) avant le début de la formation à l'établissement d'AFTRAL, organisateur de la formation. Il doit être accompagné, notamment pour les stagiaires individuels, du versement des frais de formation, sauf dispositions contractuelles particulières. La signature du document contractuel d'AFTRAL par l'employeur vaut, s'il y a lieu, autorisation de prélèvement sur le compte de formation. La signature du document par le bénéficiaire de la formation ou l'activation de la case à cocher relative aux conditions générales d'inscription et de participation aux enseignements d'AFTRAL, présente dans le parcours de commande des inscriptions WEB, vaut acceptation de celles-ci.
NOTA : L'accès à certains stages fait l'objet de critères particuliers (pré-requis). Veuillez consulter notre offre de formation ou contacter nos services. Conformément à l'art 34 de la loi « Informatiques et Libertés » du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour cela, il vous suffit de contacter AFTRAL.

Article 3 - Annulation d'inscription

Stages inter entreprises et intra entreprises

- En cas d'annulation d'inscription reçue par le centre réalisateur de la formation de l'AFTRAL moins de dix jours ouvrables avant le début de la formation, une somme égale aux deux tiers du montant des frais de formation reste à la charge du demandeur de formation, à titre d'indemnités forfaitaires, sauf cas de force majeure.
- En cas de non participation à la formation d'un stagiaire inscrit ou d'abandon en cours de formation, la totalité des frais de formation est à la charge du demandeur de formation, à titre d'indemnités forfaitaires, sauf cas de force majeure.
- Les sommes facturées au titre du présent article ne sont pas, par nature, imputables sur la participation obligatoire au financement de la formation continue et ne peuvent donc être prélevées sur les comptes de formation.

Article 4 - Annulation ou report de stage

- sont avisés, sauf cas de force majeure, au moins une semaine avant le début prévu de l'action de formation, et au moins un mois pour les stages de sensibilisation à la sécurité routière. - ne supportent aucune charge ou frais,
- ne peuvent prétendre à une quelconque indemnisation de la part d'AFTRAL. En cas de changement de dates, les entreprises (ou les stagiaires) ont le choix entre le remboursement des sommes versées et le report de leur(s) inscriptions(s) pour une action ultérieure.

Article 5 - Convention de formation continue

Sur demande de l'entreprise, une convention de formation peut être établie en complément des documents administratifs déjà communiqués. Ces derniers répondent aux dispositions des articles L6353-2, R6353-1 et R6353-2 du Code du travail.

Article 6 - Frais de formation

Les frais de formation comprennent :

- Dans tous les cas, les frais d'enseignement proprement dits (le tarif applicable est celui en vigueur à la date du début de l'enseignement, sauf dispositions contraires de la convention entre le demandeur de formation et AFTRAL) et, le cas échéant, les frais annexes dont frais de déplacement du ou des formateurs, frais de mise à disposition de matériel, tests. Chaque action fait l'objet d'une ou plusieurs factures.
- B) s'il y a lieu, des frais d'hébergement (repas et chambre), le tarif applicable étant celui en

vigueur lors des périodes d'accueil des stagiaires. Ils sont facturés directement par l'établissement prestataire après le stage ou chacune de ses séquences, sauf dispositions contractuelles contraires. La facturation comprend, s'il y a lieu, la perception de la TVA aux taux applicables dans les conditions réglementaires.

Article 7 - Paiement

Toute facture relative à des frais de formation est payable à réception net d'escompte. Conformément à l'art. L441-3 modifié par la loi 2001-40 du 15 mai 2001 et L441-6 modifié par la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 du Code de Commerce, il est précisé qu'au-delà d'un délai de 30 jours, un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal sera appliqué au montant de la facture restant dû. En outre, conformément au Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement exigible en cas de retard de paiement est fixé à 40 €.

Article 8 - Obligation des parties

AFTRAL s'engage à faire bénéficier chaque participant d'une formation conforme aux finalités (préparation à un examen, acquisition de connaissances et/ou du savoir-faire) et caractéristiques (lieu, date, durée) de la formation choisie sur un bulletin d'inscription ou définie contractuellement, hors les cas prévus à l'article 4 ci-dessus.

Le participant accepte de suivre cet enseignement et s'engage à respecter le Règlement intérieur général des stagiaires mis à sa disposition.

Dès que la formation s'effectue sur un site extérieur d'AFTRAL, le chef de l'entreprise d'accueil s'oblige à respecter la réglementation en vigueur et notamment l'article R 4515-1 et suivants du code du travail relatif aux prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure.

Article 9 - Organisation des enseignements

- Tous les enseignements d'AFTRAL sont dispensés sous l'autorité technico-pédagogique soit d'un directeur de centre régional, soit d'un directeur de centre inter régional ou national. Le programme de formation est remis au début de chaque enseignement aux participants non préalablement informés sur ce point.
- La responsabilité pédagogique de chaque enseignement est assurée par un collaborateur permanent d'AFTRAL. L'animation peut être confiée à un ou plusieurs autres collaborateurs permanents ou occasionnels homologués.
- Toutes les actions de formation font l'objet d'une ou plusieurs évaluations de satisfaction des participants.

Article 9 bis - Organisation des enseignements à distance

Le e-learning consiste en la dispensation de formations à distance par l'utilisation de modules de formation via une plateforme virtuelle. AFTRAL s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'accès à sa plateforme virtuelle 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, pendant la durée des droits d'utilisation sauf panne éventuelle, maintenance ou contraintes techniques liées aux spécificités du réseau internet. AFTRAL met à disposition de son client une assistance téléphonique et mail pour toutes difficultés rencontrées.

L'enregistrement de la durée de connexion aux modules de formation d'AFTRAL, ainsi que les résultats des évaluations en fin de module (Questionnaires à Choix Multiples) correspondent aux exigences de la réglementation en vigueur (Circulaire de la DGEFP n° 2001/22 du 20 juillet 2001). Ont accès à ces informations nominatives, le personnel administratif et pédagogique d'AFTRAL et, en cas de prise en charge du coût de la formation par un organisme tiers, les ayants droits de cet organisme.

AFTRAL ne peut être tenu responsable : - en cas d'échec du stagiaire lors de sa formation, ou en cas d'un contenu pédagogique jugé insuffisant ou inadapté pour le stagiaire. - des vitesses d'accès aux sites depuis d'autres sites, des vitesses d'ouverture et de consultation des pages des Sites, des vitesses de téléchargement, de ralentissements externes, de la suspension ou de l'inaccessibilité de ses services, de l'utilisation frauduleuse par des tiers de toutes les informations mises à disposition sur le Site. - de toute forme de contamination par des virus et/ou de tentative d'intrusion, Il incombe au Client, comme à tout Internaute, de protéger ses équipements techniques. - si le service proposé par le site d'AFTRAL s'avère incompatible ou présente des dysfonctionnements avec certains logiciels, configurations, systèmes d'exploitation ou équipements du Client. Le Client est seul responsable de l'installation, de l'exploitation et de la maintenance de ses équipements techniques nécessaires pour accéder aux Sites.

Article 10 - Présence des participants

- La preuve de la participation effective des stagiaires, à tout ou partie des enseignements auxquels ils sont inscrits, résulte de l'émargement des documents de contrôle qui leur sont présentés.
- A l'issue du stage, une attestation de fin de formation est délivrée.
- La durée des journées de formation en présentiel ne saurait excéder les durées prévues par le Code du Travail.
- Toute inscription à un stage inter entreprises vaut acceptation des horaires propres à la formation.

Article 11 - Litiges

En cas de litige et si aucune solution amiable n'est trouvée, la juridiction compétente est celle du siège d'AFTRAL.

Le monde a besoin de **vous** pour tourner rond



120 centres AFTRAL, 18 écoles ISTEI
pour des **formations innovantes et professionnelles**
au plus près de chez vous

Des formations pour aller loin

aftral.com |     | 0 809 908 908 Service gratuit - prix appel

AFTRAL 
Apprendre et se former en transport et logistique

AFTRAL

AU CŒUR DES RÉGIONS

Coordination nationale

- **Gylène MARTIN** - Tél. 01 49 78 23 04
- Département Risques et Environnement Transport et Logistique (DRETL) :
- Assistance technique - Tél. 01 49 78 21 12

Coordination Internationale

- **Gilles BOYER**
Directeur International
Tél : +33 (0)6 30 51 56 01
gilles.boyer@aftral.com
- COORDINATION DROM
● **David MORISSON**
Tél. : 04 13 24 62 31
david.morisson@aftral.com

VOS REFERENTS COMMERCIAUX



**AFTRAL NORD
ILE-DE-FRANCE**
Florine BESNIER
Tél. : 03 23 22 34 84 / 06 18 99 57 34
florine.besnier@aftral.com

AFTRAL EST
Cyrielle BRUN
Tél. : 03 83 15 83 72
cyrielle.brun@aftral.com

AFTRAL OUEST
SECTEUR NORD
(CENTRE, PAYS DE LA LOIRE, BRETAGNE)
Delphine CHOPIN
Tél. : 02 36 45 76 40 / 07 78 19 44 56
delphine.chopin@aftral.com

AFTRAL AURA
SECTEUR EST
Sophie GUERRA
Tél. : 04 72 02 58 67 / 06 85 03 34 41
sophie.guerra@aftral.com

SECTEUR SUD
(NOUVELLE AQUITAINE)
Marie DELRIEU
Tél. : 05 49 88 63 54 / 06 70 48 57 04
marie.delrieu@aftral.com

SECTEUR OUEST
Karine CHARTON
Tél. : 04 72 02 58 64 / 06 48 36 01 53
karine.charton@aftral.com

AFTRAL SUD
PACA
Delphine SERGIO
Tél. : 06 48 16 70 73
delphine.sergio@aftral.com

OCCITANIE
Ambre HERNANDEZ
Tél. : 04 66 84 50 05 / 06 12 82 95 30
ambre.hernandez@aftral.com

- Centre de formation
- Ecole EPT
- École ISTEI
- ENSTV
- IMIL

Des formations pour aller loin

aftral.com | | 0 809 908 908

AFTRAL
Apprendre et se former en transport et logistique